



L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE

**LATITUDE
NORD GIRONDE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



MOT DU PRESIDENT



« Je remercie les vice-présidents et les conseillers communautaires pour leur engagement et les membres de toutes les commissions qui ont œuvré afin que les projets prennent forme, et je sais pouvoir compter sur leur soutien tout au long du mandat. »

Ce rapport d'activités est marqué d'une originalité : il est à la moitié du mandat. Il comporte donc un constat et des résultats qui sont propres à notre action de l'année ; il est aussi teinté des actions menées depuis juin 2020.

Grâce au soutien de la Région, nous menons des programmes qui engagent les 4 CDC de l'arrondissement de Blaye.

Le premier est la mobilité : comment évoquer les déplacements dans notre Communauté de Communes sans prévoir les accès aux hôpitaux de Blaye et Montendre et les déplacements nécessaires, obligatoires vers Bordeaux pour le travail, les études ou le loisir. Il nous faut combiner divers moyens de déplacement pour ne pas être prisonnier de la voiture individuelle.

Notre politique alimentaire évolue et les efforts de chaque CDC tendent à faire converger les résultats. A ce propos, notre Épicerie Sociale et Solidaire a proposé son accueil dès septembre 2023. Forte de sa coordinatrice, des soutiens professionnels et de la présence toujours efficaces des bénévoles, elle offre aux familles une aide alimentaire variée et des activités domestiques.

Le projet s'intègre dans l'ensemble de la politique alimentaire du territoire où les 3 CDC concourent, pour l'instant à des niveaux d'avancée un peu différents.

Ce programme se met en place dans un environnement agricole en mutation où la monoculture de la vigne cherche un second souffle et où la demande des habitants pour une meilleure alimentation s'affirme.

La construction de l'Épicerie fait partie d'un ensemble d'améliorations de notre immobilier et l'inauguration des travaux aux ateliers du Service Technique Commun marque l'année 2023 parce qu'elle conclut une préservation du capital foncier mais que surtout elle améliore les conditions de travail des agents. D'autres efforts s'engageront, et pas seulement en matière de confort, pour que notre équipe de 70 personnes applique avec succès la politique décidée par les 33 délégués et les 9 vice-présidents.

Je remercie chacun d'entre eux et j'espère de leur part le même engagement pour le reste de ce mandat et bien sûr ceux à suivre.

Eric Happert

SOMMAIRE



01	INSTANCES COMMUNAUTAIRES	5
02	ACTIVITE ADMINISTRATIVE	10
03	MOYENS GENERAUX	15
04	FINANCES	18
05	RESSOURCES HUMAINES	28
06	COMMUNICATION	34
07	PROJETS et SERVICES	36
	Focus sur 2023	36
	Administration Générale	45
	Aménagement de l'Espace, Urbanisme	49
	Environnement, Développement Durable	57
	Développement économique	62
	Services Techniques, Voirie, Assainissement non collectif	64
	Tourisme	67
	Culture	69
	Enfance Jeunesse Sports	72
	CIAS	79

INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités est établi en conformité avec l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination et collaboration avec l'ensemble des services communautaires.

01 INSTANCES COMMUNAUTAIRES



33

Conseillers
Communautaires
représentants les 12
communes du territoire

dont



15

Membres du bureau
incluant les maires et
les Vices-Présidents

et



43

Elus communaux
intervenant dans les
commissions de travail
de la communauté de
communes

LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES au 31 décembre 2021

LE BUREAU



Éric HAPPERT
Président
Cézac

Les Vice-Présidents sont chargés de mettre en œuvre les projets et de piloter la gestion des services communautaires dans des domaines de compétences spécifiques.

Jean-Luc DESPERIEZ Maire de Cubnezais 1er vice-président ▼ Urbanisme, SCOT, Patrimoine	Brigitte MISIAK Maire de Marsas 2ème vice-présidente ▼ Développement Economique	Alain RENARD Maire de Saint Savin 3ème vice-président ▼ Finances, Ressources humaines Communication	Benoit VIDEAU Laruscade 4ème vice-président ▼ Tourisme, Revitalisation des commerces et centres bourgs	Florian DUMAS Maire de Civrac-de-Blaye 5ème vice-président ▼ Services techniques, voirie, assainissement

Pierre ROUSSEL Cavignac 6ème vice-président ▼ Enfance, jeunesse	Jean-François JOYE Maire de Donnezac 7ème vice-président ▼ Aménagement de l'espace, Développement durable Politique foncière	Didier BERNARD Maire de Saint-Yzan-de-Soudiac 8ème vice-président ▼ Sport, Culture Associations	Jean-Pierre DOMENS Maire de Saint-Vivien-de-Blaye 9ème vice-président ▼ Affaires sociales

Les maires



Les délégués communautaires

Cavignac : Dominique COUREAUD

Cézac : Bruno BUSQUETS - Martine HOSTIER

Civrac-de-Blaye : Françoise MATHE

Cubnezais : Monique MANON

Donnezac : Jean-Marie HERAUD

Laruscade : Isabelle BEDIN – Véronique HERVE

Marsas : Noël DUPONT

Saint-Mariens : Marc ISRAEL – Mireille MAINVIELLE

Saint-Savin : Jean-Luc BESSE – Frédérique JOINT – Magali RIVES – Julie RUBIO

Saint-Yzan-de-Soudiac : Eloïse SALVI – Pascal TURPIN – Maria QUEYLA

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL



Avant d'être soumis au Conseil Communautaire, les projets et dossiers communautaires sont élaborés par **9 commissions thématiques consultatives** constituées d'élus issus du conseil communautaire et d'élus municipaux.

Véritables lieux de débats, d'échanges et de propositions, ils sont animés par les vices-présidents.

Affaires sociales

Vice-Président : Jean-Pierre DOMENS

Aménagement de l'espace, Politique foncière, Environnement

Vice-Président : Jean-François JOYE

Développement économique

Vice-Présidente : Brigitte MISIAK

Enfance, jeunesse

Vice-Président : Pierre ROUSSEL

Finances :

Vice-Président : Alain RENARD

Urbanisme

Vice-Président : Jean-Luc DESPERIEZ

Revitalisation des commerces et centres bourgs, tourisme

Vice-Président : Benoit VIDEAU

Services techniques, voirie, assainissement

Vice-Président : Florian DUMAS

Sport, Culture, Associations

Vice-Président : Didier BERNARD

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



L'Office de Tourisme est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

L'Office de Tourisme est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Benoit VIDEAU et la Vice-Présidente Pascale DUPUY (au 31 décembre 2020). La composition du Conseil

d'Exploitation de l'Office de Tourisme est la suivante :

7 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Eric HAPPERT, Benoit VIDEAU, Guillaume CHARRIER, Jean-Pierre DOMENS, Marcel BOURREAU, Magalie RIVES, Patrick PELLETON.

5 délégués issus de la société civile : Marylène ROUTURIER, Frédéric CHASSIN, Maryse COUREAU, Pascale DUPUY.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE

Tout comme l'Office de Tourisme, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

Le CIAC est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Eric HAPPERT et son Vice-Président, Didier BERNARD.

La composition du Conseil d'Exploitation du CIAC :

8 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Eric HAPPERT, Didier BERNARD, Véronique HERVE, Guillaume CHARRIER, Françoise MATHE, Noël DUPONT, Mireille MINVIELLE, Magali RIVES

7 délégués issus de la société civile : Michèle CADUSSEAU, Patricia PROUST-LABEYRIE, Françoise DUMONTHEIL, Sandrine CAYOL, Marylène ROUTURIER, Bastien CHAMAILLARD, Béatrice DECIS

02 ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Conseil Communautaire / Bureau / Président

Le Conseil Communautaire s'est réuni à **11 reprises** – dont une fois par visio-conférence - au cours de l'année 2023 prenant

➔ **153** délibérations

Le Bureau communautaire s'est réuni à **14 reprises** prenant

➔ **55** décisions dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées.

Commissions et groupes de travail

Commission **économie** : 1 réunion

Commission **Enfance Jeunesse** : 9 réunions

Commission **Sport** : aucune réunion en 2023

Commission **Finances** : 6 réunions

Commission **Aménagement de l'Espace – Environnement – Politique foncière** : 2 réunions

Commission **Urbanisme** : 4 réunions (dont une mixte avec le Commission Développement économique, élargie aux maires)



Autres instances de travail

Conseil d'Exploitation du **Centre intercommunal d'Action Culturelle** : 4 réunions

Conseil d'Exploitation de l'**Office de Tourisme** : 2 réunions

COPIL Service Technique Commun : 3 réunions

Groupe de travail **Communication** : 4 réunions

PLUi (COPIL) : 1 réunion

PAT (COPIL) : 2 réunions

PAT (Groupes de travail) : 4 réunions

Démarche Alimentaire Territoriale de Haute-Gironde (11 GT, 8 COTECH et 3 COPIL) : 22 réunions

SCoT (GT / Séminaire/COTECH/COPIL/Ateliers) : 5 réunions

PCAET (COPIL/COTECH/Ateliers/Réunions publiques) : 13 réunions

Plan vélo (COPIL/COTECH/Ateliers/Réunion publique) : 8 réunions

GEMAPI Livenne (COPIL/COTECH) : 3 réunions

GEMAPI Moron (COPIL/COTECH) : 1 réunions

GEMAPI Saye (COPIL/COTECH) : 1 réunion

Natura 2000 Vallée et Palus du Moron (COPIL) : 1 réunion

Natura 2000 Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde (COPIL) : 1 réunion

Fabrique des Mobilités Haute-Gironde (COPIL/COTECH) : 3 réunions

Nouvelle-Aquitaine Mobilités (Comité de bassin/Commission locale de Mobilités/COTECH) : 3 réunions

Contrat Opérationnel de Mobilités (COPIL/COTECH/Ateliers) : 12 réunions

CEPA(h)GES (COPIL/Conférences) : 4 réunions

ICARE/OPAH (COPIL/Protocole social/Etude-action logements vacants) : 8 réunions

Etude sur les quartiers de gares (COPIL/COTECH) : 2 réunions

Convention Territoriale Globale : 1 COTEC + 1 COPIL

MARCHES PUBLICS

Liste des marchés publics en 2023



Les différentes réglementations (loi ASAP, Climat résilience, Loi AGECE...) venues réformer la commande publique incluent plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique, de proposer une politique d'achat plus responsable pour tendre vers un modèle de société plus durable.

La CCLNG intègre ainsi dans ces marchés des clauses sociales et environnementales.

Il est important de rappeler que les répercussions géopolitiques de la guerre en Ukraine ont entraîné une influence majeure sur les marchés publics, avec un impact significatif dans plusieurs secteurs d'activités (*approvisionnement/ fluctuation des prix de matière première*) et juridique, notamment l'interdiction d'attribuer ou de poursuivre l'exécution d'un marché public ou d'une concession visée par le règlement n°833/2014 avec toute entité présentant un lien avec la Russie.

L'impact financier en 2023 a été conséquent pour la CCLNG entraînant des actualisations de prix représentant parfois plus de 150 % dans des marchés déjà en cours ou nouvellement conclus. De même, des indemnités ont été alloués à certains prestataires au motif soulevé de l'imprévision.

Marchés supérieurs à 25 000 € HT

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif à l'élaboration et livraison, en liaison froide, de repas et épicerie complémentaire pour les enfants de la Maison de la Petite Enfance, pour un montant maximum, reconductions incluses (1 an reconductible 3 fois), de : **45 000 € HT.**
- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif aux travaux de voirie de la CCLNG, pour un montant maximum reconduction incluses (1 an reconductible 3 fois), de : **5 000 000 € HT.**
- Accord-cadre à bons de commande de Maîtrise d'Œuvre relatif au suivi des travaux de voirie de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, dans la limite du montant maximum de : **40 000 € HT.**
- Marché de Maîtrise d'Ouvre relatif à la construction d'une maison partagée à Donnezac, pour montant de : **46 979,07 € HT.**

- Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif à la formalisation du projet du territoire et l'élaboration du pacte financier et fiscal de la CCLNG, pour un montant de : **61 500 € HT.**
- Marché de fourniture relatif à la location et à l'implantation ponctuelle d'une salle modulaire dans le cadre des travaux de rénovation de la salle omnisports à Saint-Savin, pour un montant de : **45 000 € HT.**
- Marché de Maîtrise d'Œuvre relatif à la rénovation de la salle omnisports à Saint-Savin (suite à liquidation judiciaire), pour un montant de : **51 037,42 € HT.**
- Marchés de travaux relatifs à la rénovation énergétique de la salle omnisports à Saint-Savin (10 lots), pour un montant total de : **473 230,80 € HT.**
- Marchés de travaux relatifs à l'extension et restructuration des locaux des services intercommunaux sur la commune de Saint-Savin (10 lots), pour un montant total de : **266 688,87 € HT.**
- Marchés de travaux relatif à la rénovation des vestiaires sportifs ainsi que du Club House du stade de Saint-Yzan -de-Soudiac et des vestiaires sportifs au stade de Cézac (8 lots), pour un montant total de : **144 944,14 € HT.**
- Marchés de travaux relatifs à la construction d'une Maison Partagée sur la commune de Donnezac (11 lots), pour un montant total prévisionnel de : **550 737,32 € HT.**
- Marchés de travaux relatif à la rénovation du Moulin de Bellevue (5 lots), pour un montant total de : **105 540,69 € HT.**
- Dans le cadre de la convention à maîtrise d'ouvrage conclue avec la Région, marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la conception et l'aménagement de la zone d'activités économiques dédiée à la filière Dirigeables à Laruscade pour un montant provisoire de : **463 111,21 € HT.**
- Dans le cadre de la convention à maîtrise d'ouvrage conclue avec la Région, accord-cadre à bons de commande relatif aux études réglementaires et environnementales pour la conception et l'aménagement de la zone d'activités économiques dédiée à la filière Dirigeables à Laruscade pour un montant maximum de : **500 000 € HT.**

Marchés inférieurs à 25 000 HT

- Marché de Maîtrise d'Œuvre relatif au réaménagement des bureaux de la CCLNG, pour un montant de : **4 125 € HT.**
- Marchés relatifs aux missions de Contrôle Technique et Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre des travaux du Moulin et de la restructuration des bureaux de CCLNG, pour un montant total de : **10 730 € HT.**

- **Marchés d'assurances Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier relatif à la construction de la Maison Partagée sur la commune de Donnezac, pour un montant net de : **8 600,04 € HT****
- **Marché d'étude de diagnostic relatif à la structure de la salle Omnisports avant travaux de rénovation, pour un montant de : **4 700 € HT****
- **Marché d'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour un montant de : **23 700 € HT.****
- **Marché de location de véhicule utilitaire pour les besoins du Service Technique Commun (dans l'attente de la livraison du camion acquis en 2022), pour un montant de : **4 000 € HT.****

03 MOYENS GÉNÉRAUX

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La CCLNG dispose d'un patrimoine immobilier et foncier, en propriété et en location, qu'il lui revient d'entretenir.

Patrimoine immobilier en propriété

- ▶ Maison de la Communauté de Communes – siège administratif CCLNG (Saint-Savin) ;
- ▶ Caserne de la Gendarmerie et les 19 logements pour les gendarmes et leur famille
- ▶ Maison de la Petite Enfance – accueil petite enfance (Cavignac)
- ▶ Micro-crèche et LAEP (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- ▶ Le Chai 2.0 – espace de formation numérique, coworking et location de bureaux (Marsas)
- ▶ Bâtiment accueillant des locaux de l'AMSADHG (Saint-Savin)
- ▶ Bureaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- ▶ Epicerie Sociale et Solidaire (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- ▶ Locaux mis à disposition, à titre gracieux de l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde pour des cours de musique (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- ▶ Garage et Locaux techniques CCLNG et Halte-Garderie Itinérante (Saint-Savin)



Patrimoine immobilier en gestion

- Relais petite Enfance à Cézac, dans des locaux contigus au groupe scolaire loués à la commune ;
- Bureaux du Pôle Enfance Jeunesse et Sports à Saint-Savin
- Locaux du Service Technique Commun (STC) : dans le cadre de la mutualisation des Services Techniques, des locaux techniques communaux ont été mis à disposition de la CCLNG :
 - Hangar technique de Cavignac (300 m²)
 - Hangar technique de Saint-Savin (500 m²)
 - Hangar et atelier technique de Saint-Yzan-de-Soudiac (100 m² + 115 m²)
 - Hangar technique de Civrac-de-Blaye (320 m²)
 - Hangar technique de Cézac (90 m²)
 - Hangar technique de Saint-Mariens (200 m²)
 - Hangar technique de Cubnezais (220m²)
- Equipements sportifs sur le territoire de la CCLNG :
 - Salle omnisports à Saint Savin ;
 - Piste de BMX à Cavignac ;
 - Vestiaires et terrain de football à Cézac ;
 - Vestiaires et terrain de football à Civrac-de-Blaye ;
 - Vestiaires et terrain de football à Cubnezais ;
 - Plaine des sports à Laruscade comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
 - Plaine des sports à Marsas comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
 - Une salle d'activité et une plaine des sports à Saint-Savin comprenant vestiaires, terrains de football, courts de tennis ;
 - Vestiaires et terrains de football à Saint-Yzan de Soudiac.

Equipements et terrains en propriété

- Aire de covoiturage à Cavignac et à Cézac
- Aire d'accueil des gens du voyage à Cavignac
- Voie douce de liaison entre le Collège et la plaine des sports à Marsas
- Voie douce sur la commune de Marsas reliant le bourg au collège
- Diverses réserves foncières à vocation économique (Laruscade, Cézac, etc.).

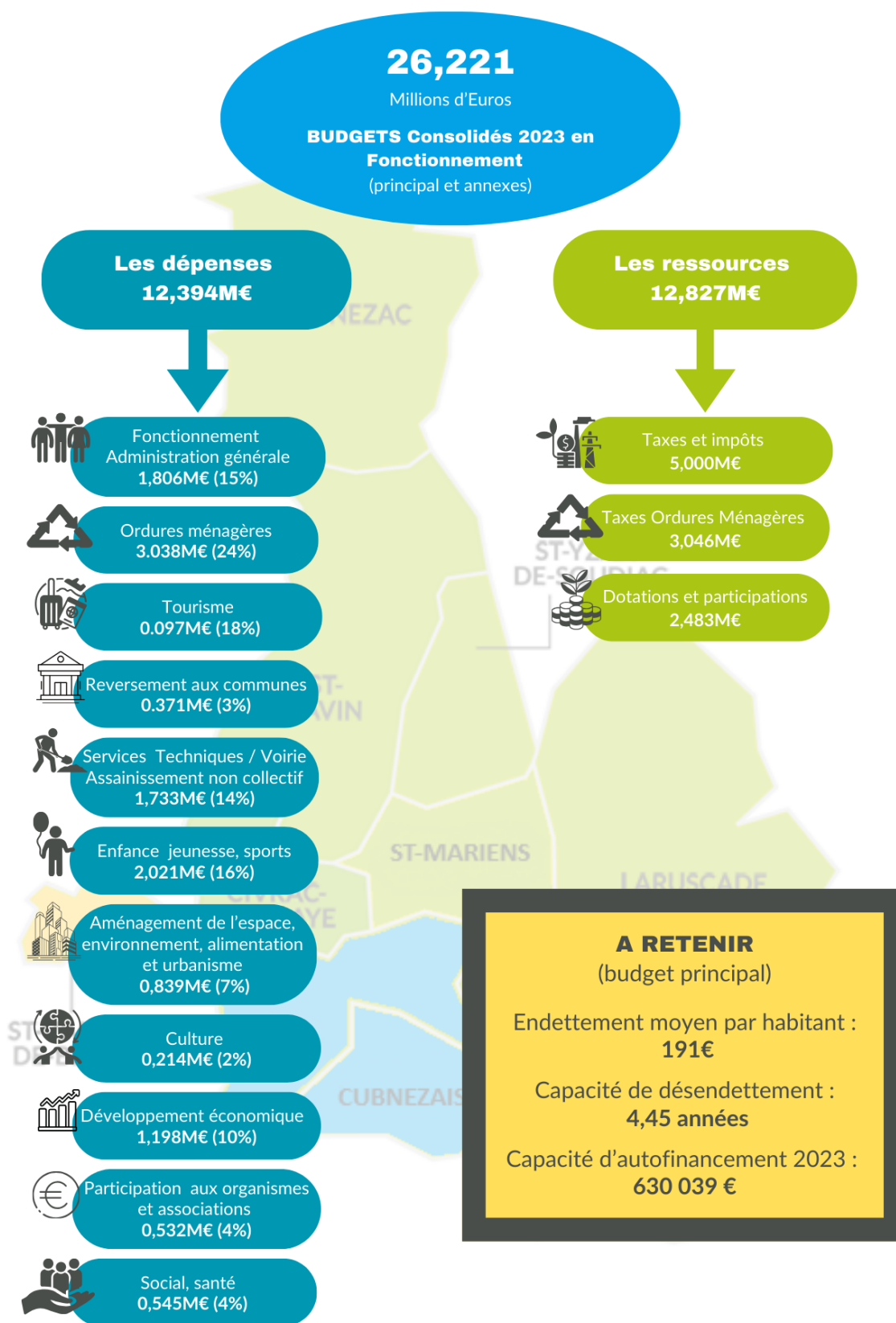
Matériel mutualisé

La CCLNG a acquis un certain nombre de matériels pour ses besoins propres et ceux des communes. Ces biens sont utilisés selon les besoins et leur disponibilité par les communes et la CCLNG : **2** chapiteaux de 60 m², **1** barnum de 9 m², **4** banderoles pour la promotion de manifestations, **24** grilles d'exposition, **2** défibrillateurs, **2** vidéoprojecteurs et **1** ordinateur portable. Ces matériels sont mis à disposition gratuitement des associations locales et des communes sur demande, et par le biais d'une convention de mise à disposition avec caution. L'installation des matériels est à la charge des communes.

Répartition des prêts de matériels

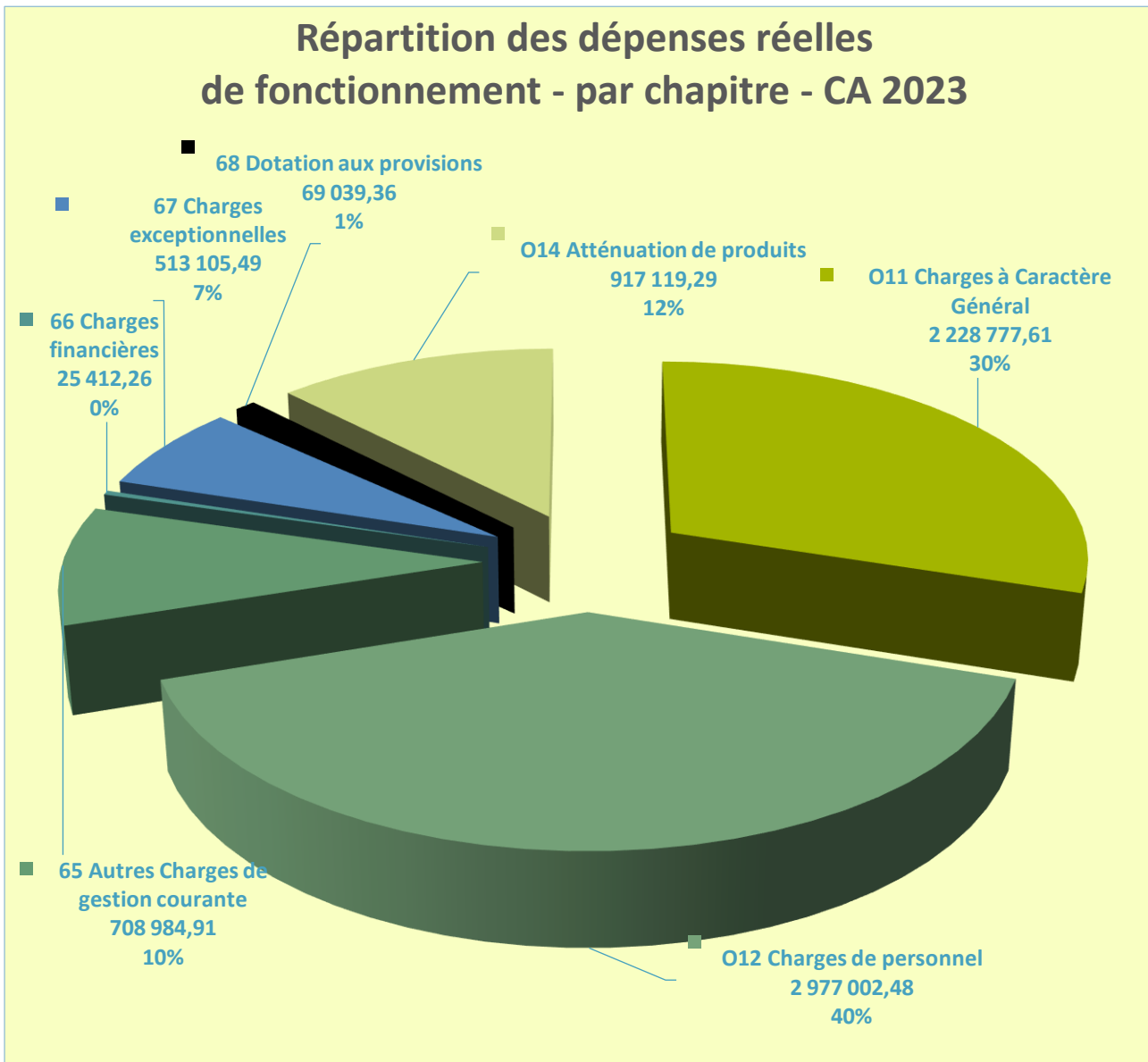
BANDEROLES		CHAPITEAUX		GRILLES		BARNUM		BARRIERES	
Cavignac	1	Cavignac	3	Cavignac	2	Cavignac	1	Cavignac	3
Cézac	3	Cézac	1	Cézac		Cézac		Cézac	3
Civrac-de-Blaye		Civrac-de-Blaye	2	Civrac-de-Blaye		Civrac-de-Blaye		Civrac-de-Blaye	4
Cubnezais	4	Cubnezais		Cubnezais		Cubnezais		Cubnezais	1
Donnezac		Donnezac	1	Donnezac		Donnezac		Donnezac	1
Laruscade	4	Laruscade	7	Laruscade		Laruscade	1	Laruscade	1
Marcenais	1	Marcenais	2	Marcenais		Marcenais		Marcenais	
Marsas		Marsas	1	Marsas	1	Marsas	1	Marsas	
Saint Mariens	4	Saint Mariens	1	Saint Mariens	3	Saint Mariens		Saint Mariens	2
Saint Savin		Saint Savin	3	Saint Savin	1	Saint Savin		Saint Savin	9
Saint Vivien		Saint Vivien	1	Saint Vivien		Saint Vivien		Saint Vivien	1
Saint Yzan	2	Saint Yzan	3	Saint Yzan		Saint Yzan	2	Saint Yzan	6
TOTAL	19	TOTAL	25	TOTAL	7	TOTAL	5	TOTAL	31

04 FINANCES



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

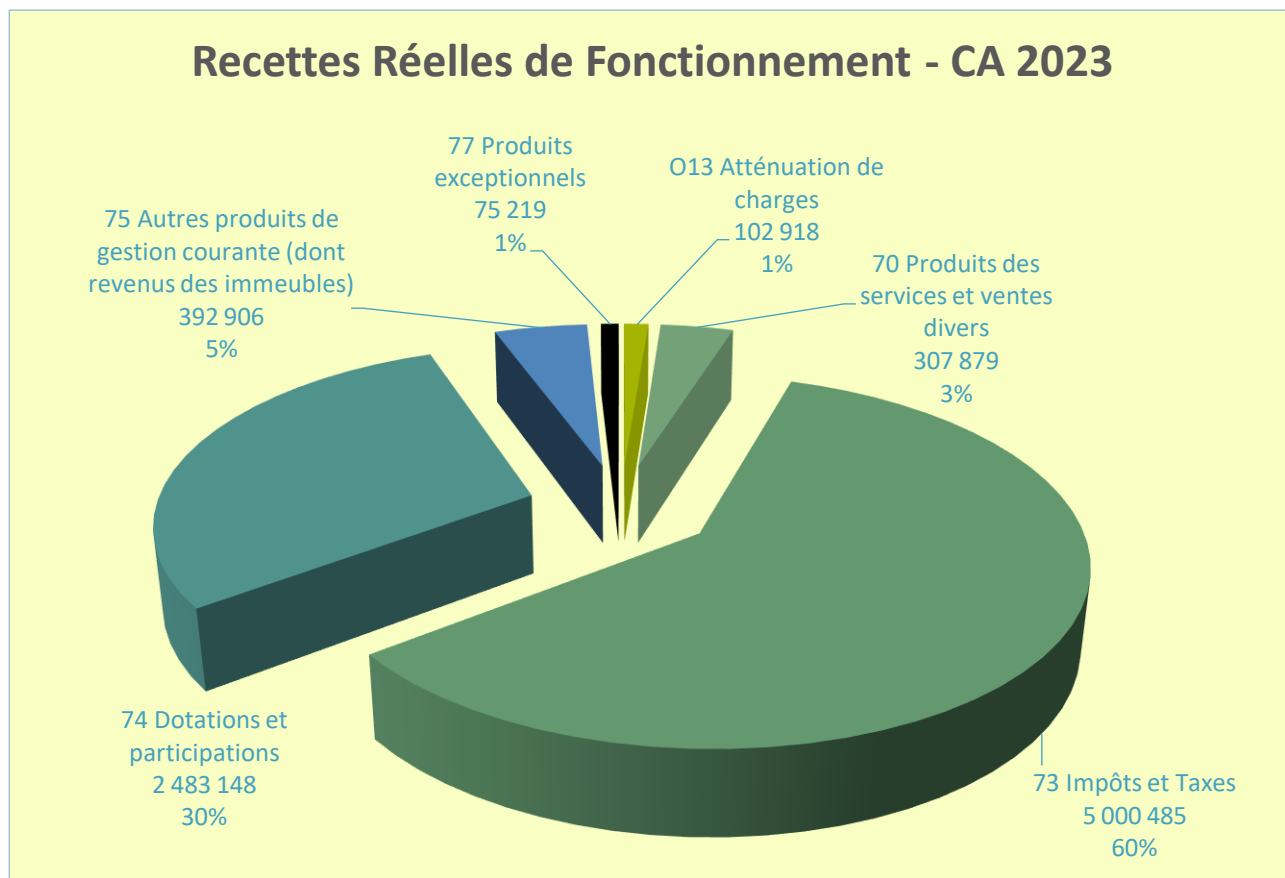
Dépenses réelles de fonctionnement 2023 : **7 439 441 €**



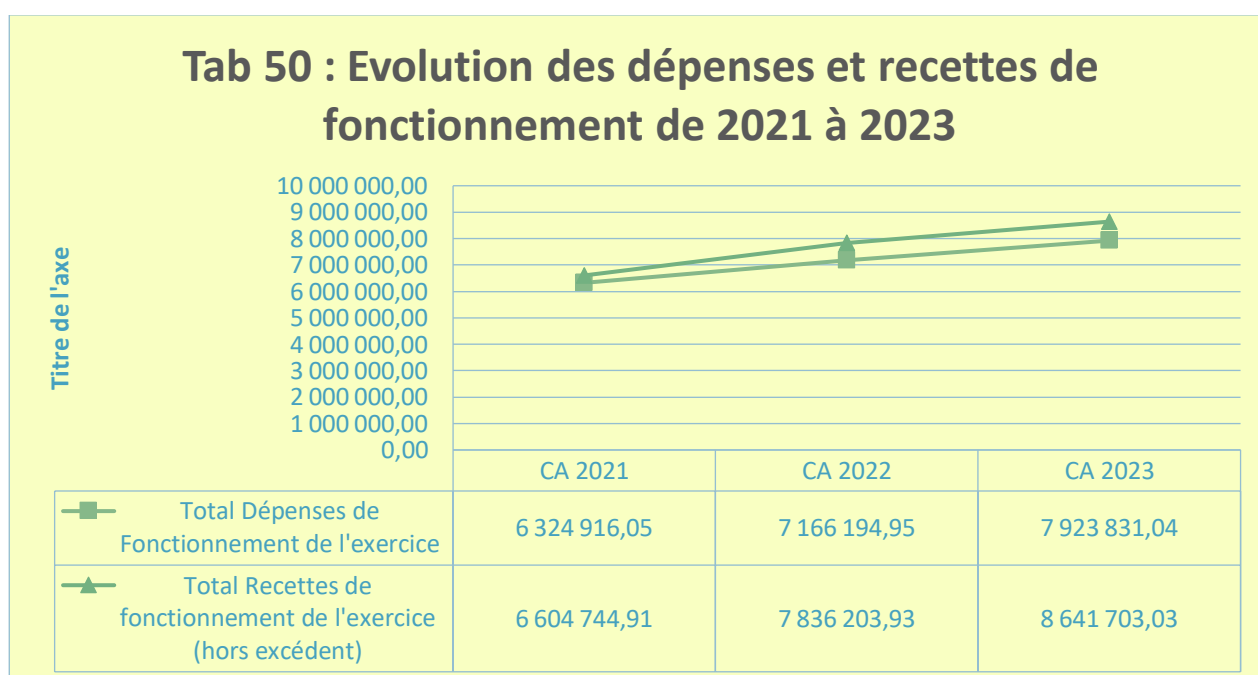
Le compte administratif 2023 se caractérise par une hausse des dépenses de fonctionnement (+9% par rapport à 2022) en lien avec la hausse des charges de personnel de +7% (postes vacants pourvus, développement des services à la population) et des charges à caractère général +14% (hausse principalement des coûts de gestion des ALSH, d'entretien du patrimoine immobilier) et des frais d'études (schéma vélo, étude sur les logements vacants).

Recettes Réelles de fonctionnement 2023 : **8 365 823 €**

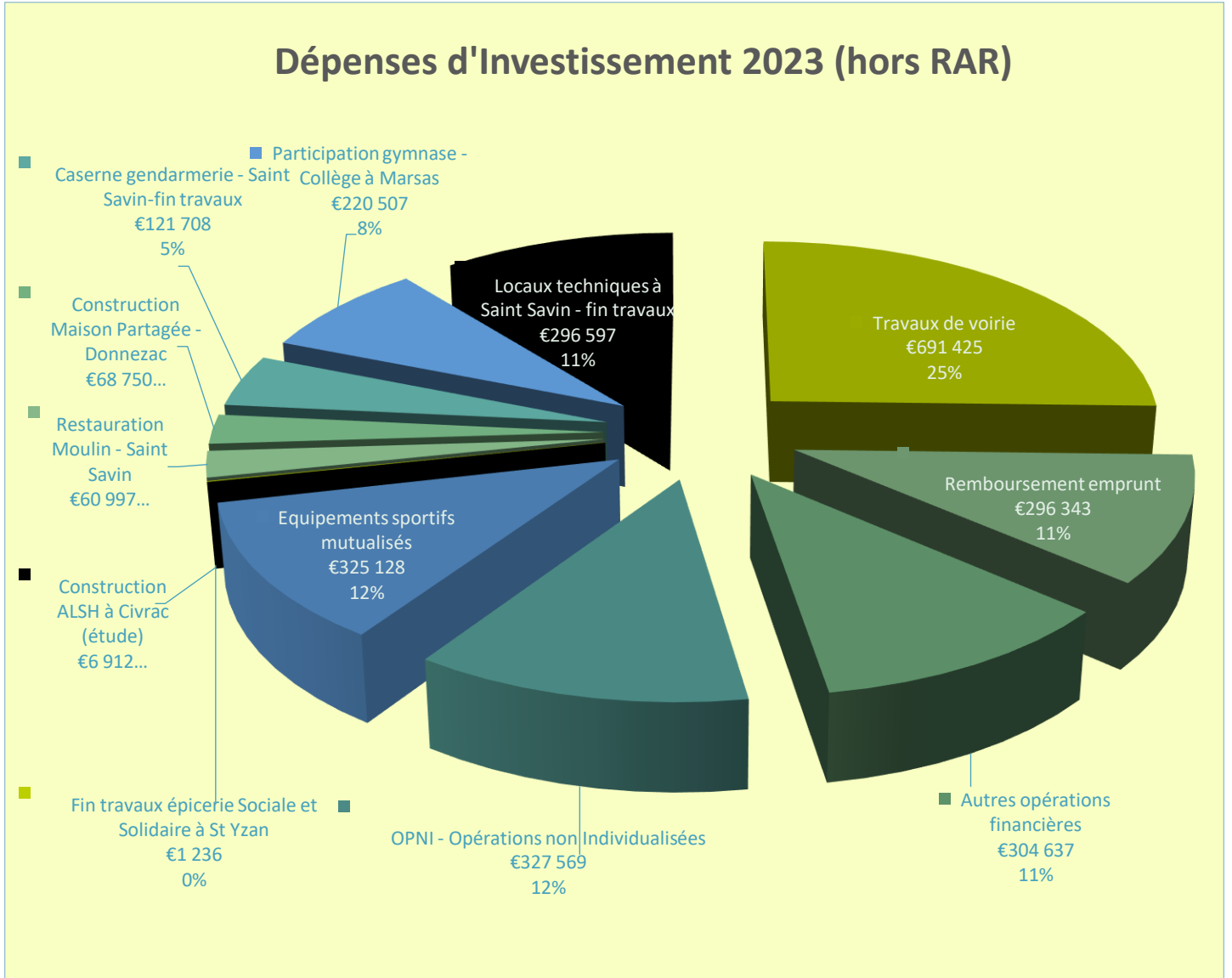
Les recettes sur 2023 sont en hausse de + 8% par rapport à 2022.



Total Dépenses et Recettes de fonctionnement de 2021 à 2023

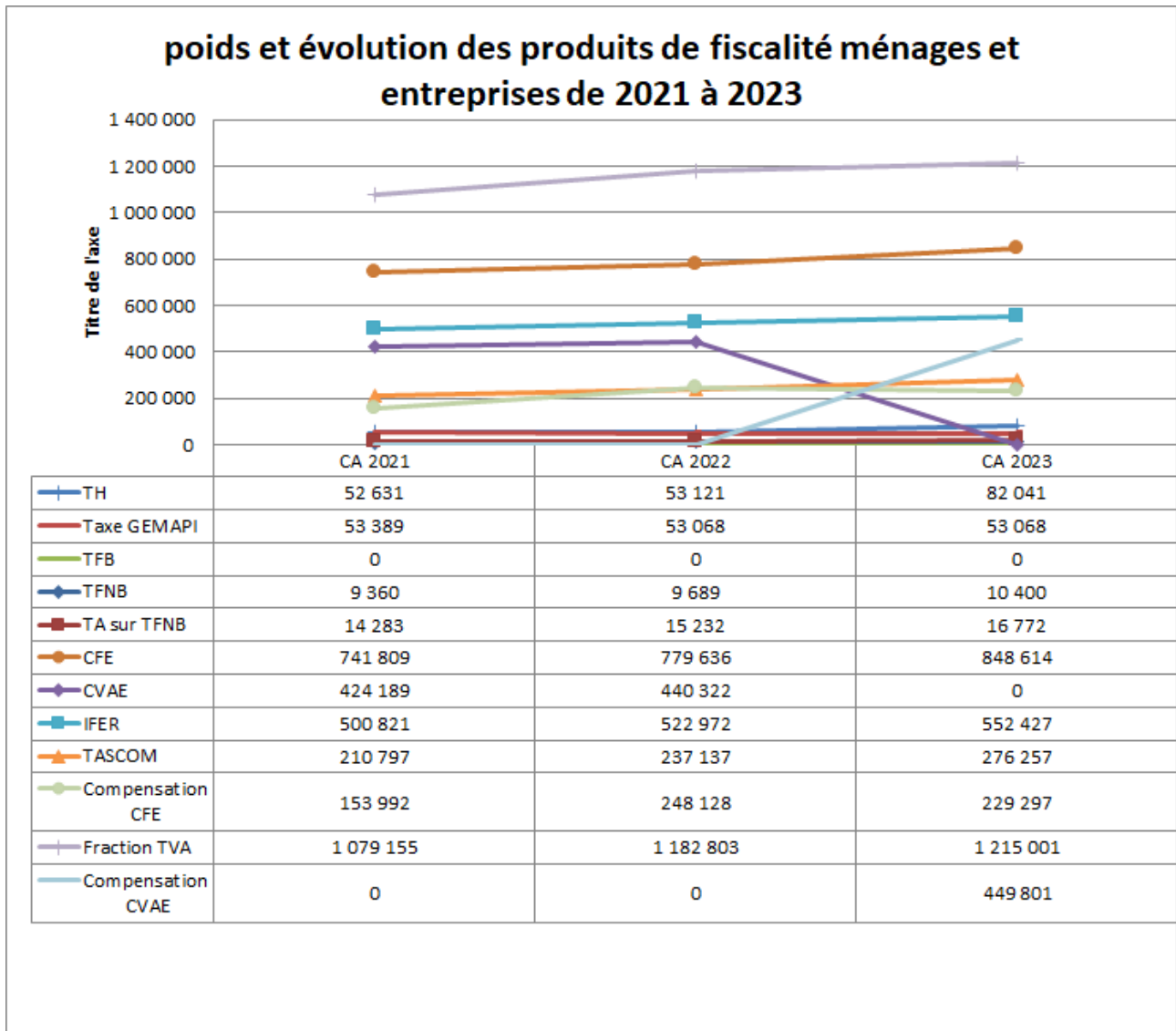


Dépenses réelles d'investissement 2023 : 2 721 809 €



LA FISCALITE

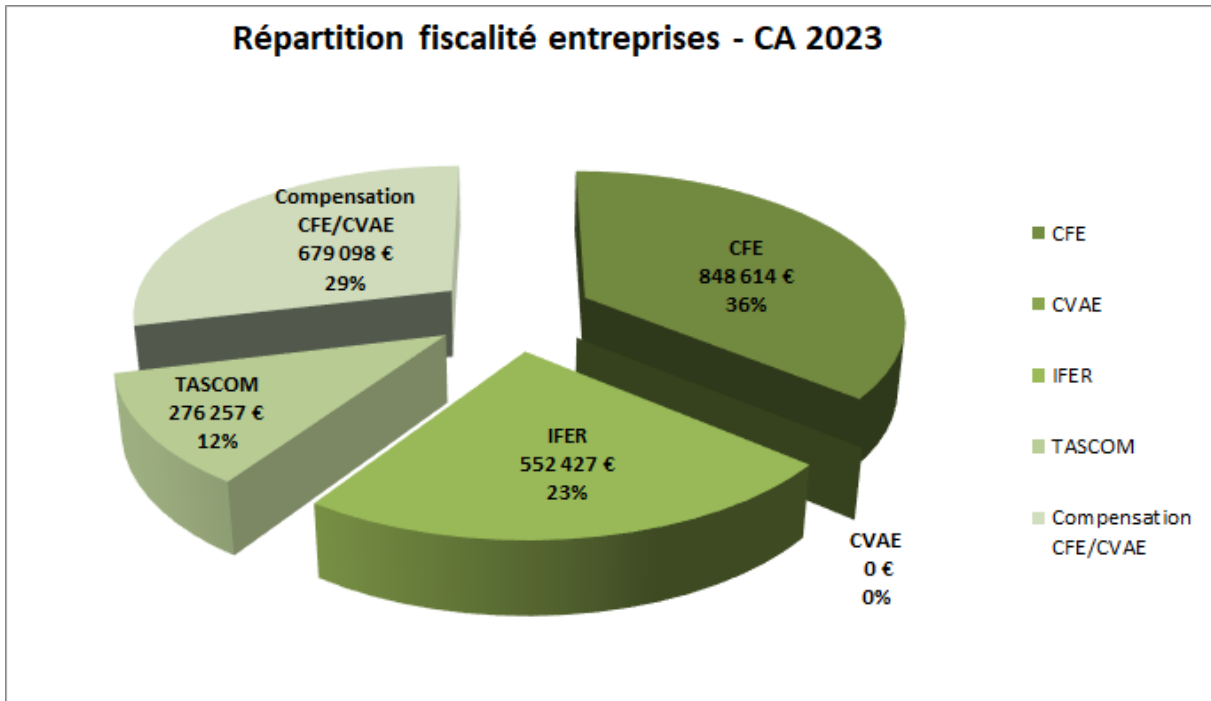
Poids / évolution des produits de fiscalité ménages et entreprises de 2021 à 2023



En 2023, le produit fiscal total (hors attribution de compensation des communes) est de 3 733 678 €, en hausse de +5% par rapport à 2022, en lien avec la dynamique des bases (nouvelles entreprises, extension d'entreprises), les taux n'ayant pas été augmentés en 2023, et l'indexation des bases sur l'inflation.

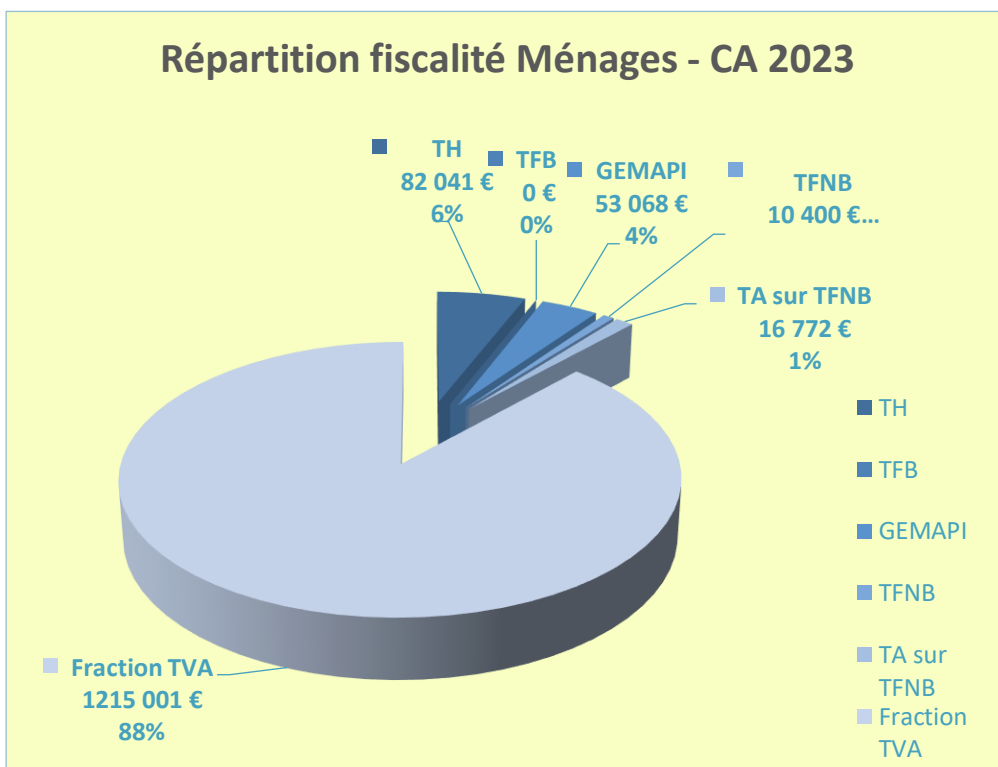
Les deux fiscalités les plus contributrices au total du produit fiscal de la CCLNG sont la fraction de TVA nationale compensant la perte de la Taxe d'Habitation (32%) et la Cotisation Foncière des Entreprises (23%)

Répartition fiscalité entreprises en 2023



Le produit fiscal des entreprises perçu par la CCLNG se répartit en 5 catégories : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 36%, la compensation par l'Etat de la CFE dégrévée aux entreprises industrielles et la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 29%, l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 23%, et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM acquittée par 8 entreprises), ayant un chiffre d'affaires important et des surfaces de ventes au détail de plus de 400 m² (grande distribution notamment), pour 12%.

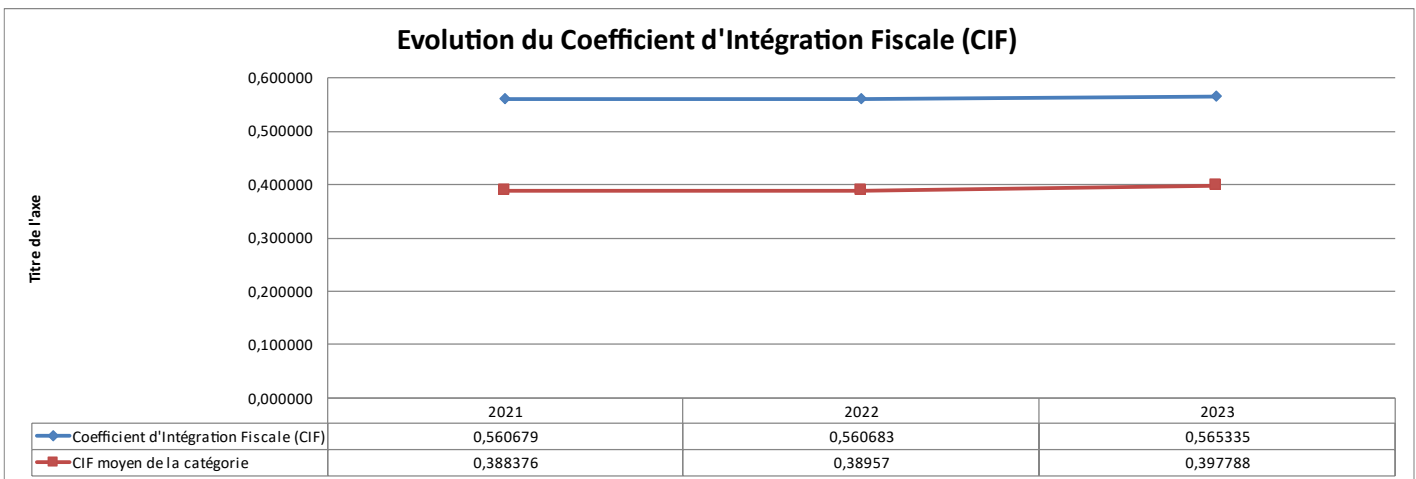
Répartition fiscalité Ménages en 2023



En 2023, la fiscalité « Ménages » perçue par la CCLNG se répartit en 5 catégories : la fraction de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation (90%), la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour 6%, la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour 1%, la Taxe Additionnelle pour le Foncier Non Bâti (TAFNB) pour 1% et la Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI) pour 4%.

Depuis 2010, année de la réforme de la fiscalité et de l'attribution des taxes « Ménages » à la CCLNG, celle-ci n'a pas fait évoluer ces taux et celui de la taxe sur le foncier bâti est toujours nulle pour la CCLNG. A noter également que les décisions législatives successives ont conduit à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023, seule contribution locale concernant propriétaires et locataires

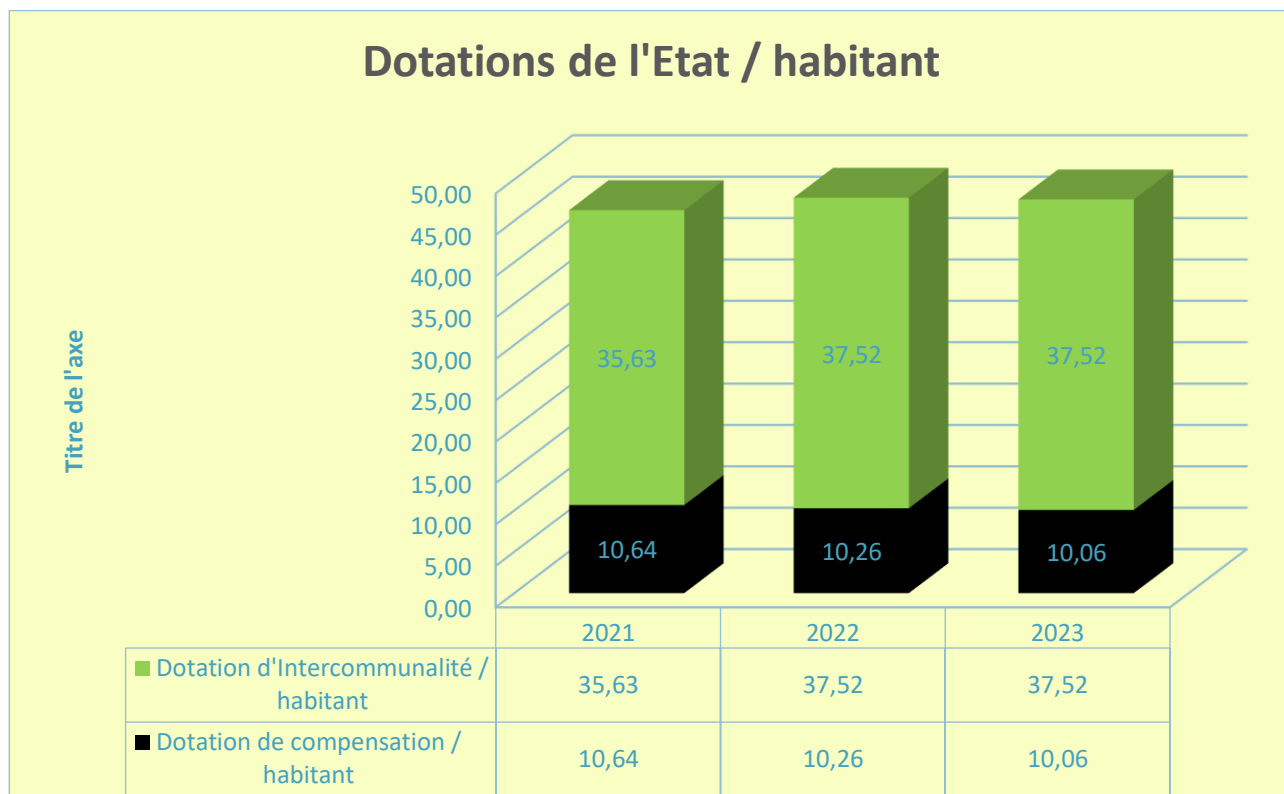
LE COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE (CIF)



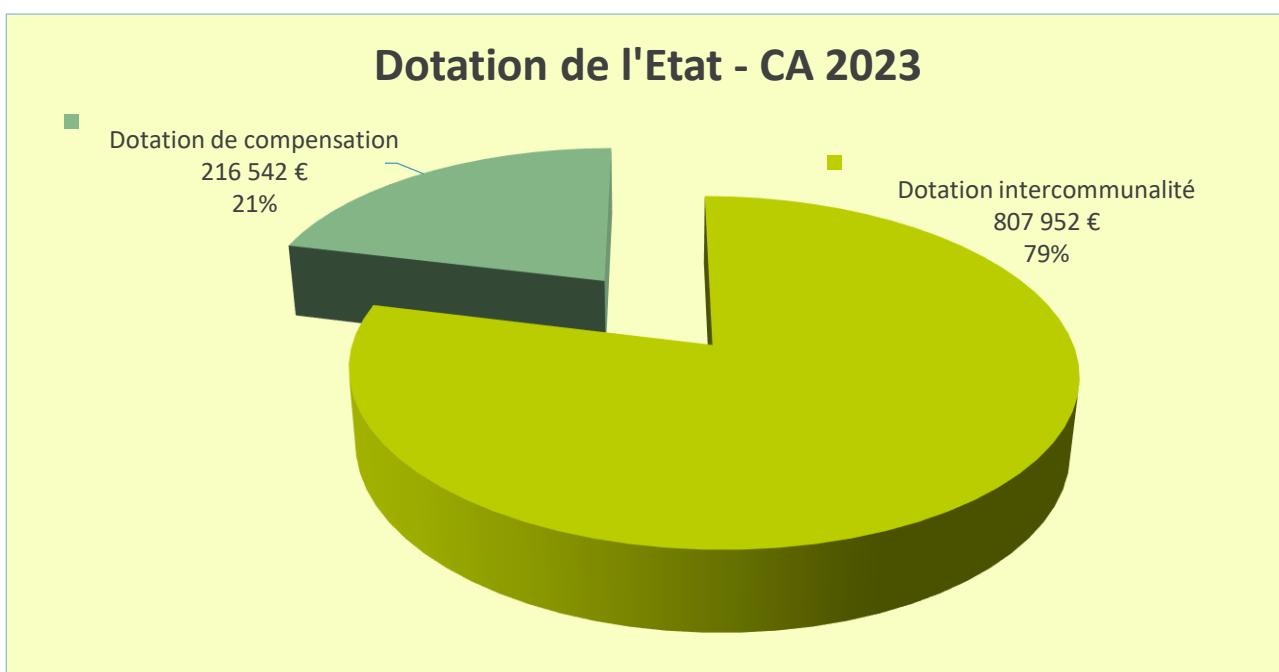
Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CCLNG, indicateur en partie structurant du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement communautaire, a fait l'objet d'une attention particulière par la CCLNG afin de le faire évoluer à la hausse, a minima de le maintenir à un niveau élevé et maximiser la DGF.

En 2023, le CIF de la CCLNG est de 0.565335 (0.420500 en 2019), supérieur de 42% à celui de la moyenne des collectivités de la même catégorie d'intercommunalités.

LES DOTATIONS DE L'ETAT



Les dotations de l'Etat pour la CCLNG ont deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Celle d'intercommunalité est stable en 2023 (37.52 € par habitant). La dotation de compensation baisse chaque année jusqu'à sa suppression à long terme (environ 30 ans).



LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Tab 44 : Détermination de la CAF et autres indicateurs (résultat exercice / désendettement / épargne)

0	2021	2022	2023
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)			
Chap 70	248 679	329 909	307 879
Chap 73	4 212 712	4 684 756	5 000 485
Chap 74	1 873 901	2 305 121	2 483 148
Chap 75	36 779	220 030	392 906
Chap 77	17 568	72 124	75 218
Chap 013	124 811	128 684	102 918
Chap 78			3 269
Total RRF (1)	6 514 450	7 740 624	8 365 823
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)			
Chap 011	1 340 676	1 948 860	2 228 778
Chap 012	2 449 364	2 778 319	2 977 002
Chap 65	690 742	694 488	708 985
Chap 66	12 800	28 094	25 412
Chap 67	445 339	437 700	513 105
Chap 014	1 086 865	913 536	917 120
Chap 68		3 269	69 039
Total DRF (2)	6 025 786	6 804 266	7 439 441
CAF brute (3 = 1-2)	488 664	936 358	926 382
Dépenses - DAP (chap 042)	299 130	361 869	484 390
Recettes - Chap 042	90 294	95 580	275 880
Excédent de fonctionnement (= 3 - chap 042)	279 828	670 069	717 872
Rembt de la dette en capital (4)	63 353	87 482	296 343
CAF Nette (= 3 - 4)	425 311	848 876	630 039
Taux de CAF (épargne brute) : CAF / Recettes de fonctionnement	7,50%	12,10%	11,07%
Annuité de la dette (emprunts : k + i)	73 690	101 663	324 135
Encours de la dette (dette au 31/12/N)	432 617	4 445 532	4 121 397
Capacité de désendettement (en année) : encours dette / CAF brute	0,89	4,75	4,45

La Capacité d'autofinancement nette 2023 de la CCLNG est d'un montant de 630 039 €, montant nécessaire pour garantir une capacité d'investissement les prochaines années ainsi que de bonnes conditions d'emprunt par de bons ratios (CAF, capacité de désendettement inférieure à 10 ans, etc..).

Ainsi, si les dépenses de fonctionnement augmentent ces prochaines années pour répondre aux besoins de la population, des entreprises et des associations, les recettes de fonctionnement devront également augmenter pour garantir une bonne capacité d'autofinancement, mais aussi le maintien de bons ratios permettant des conditions d'emprunts satisfaisantes.

La comptabilité en quelques chiffres (tous budgets) – 2023

	2022	2023	Evolution
Suivi de la Dépense			
Nombre de mandats émis (dépenses)	4 977	5 197	+ 4,42 % par rapport à 2022
Délai Global de Paiement (budget principal)	20 jours	21 jours	contre 30 jours autorisés
Recouvrement des recettes			
Nombre de Titres émis	2 992	2 976	- 0,53 % par rapport à 2022
Gestion			
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel (budget général)	79%	76%	Stable
Indice de Performance Comptable (contrôle SGC) - qualité comptable	82,61/100	95,45/100	meilleure qualité comptable en 2023 (la moyenne départementale est à 78,27/100 pour les groupements à fiscalité propre en 2023)

Nouvelle nomenclature comptable m57

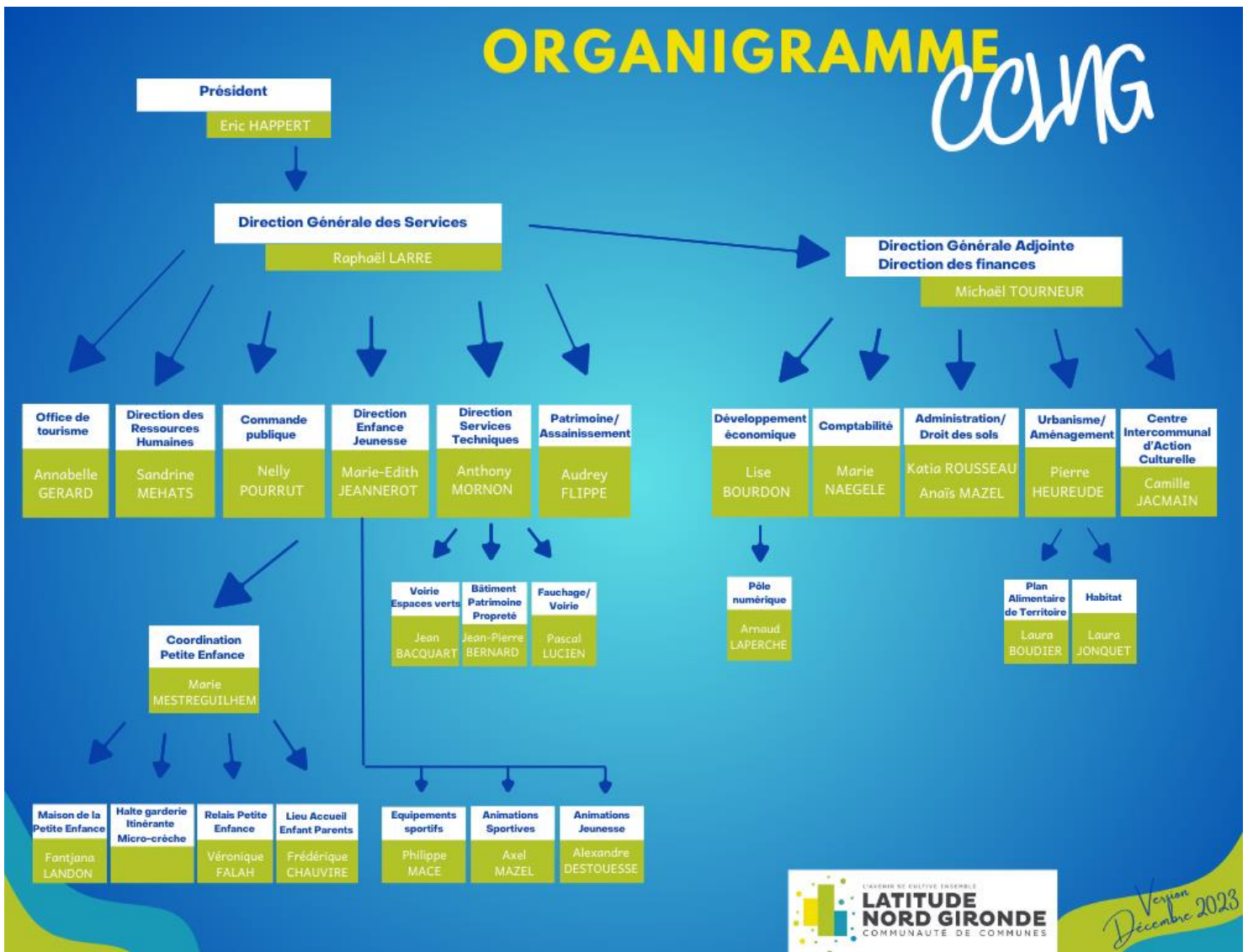
La loi de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, dans son article 106 I-11, a permis que les Collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, choisissent d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 déjà applicables par les Métropoles. Cette instruction comptable, qui est la plus récente, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, **la M57 devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.**

Cette nomenclature comptable, mise en place pour le budget principal et les budgets annexes (hormis celui du SPANC), autorise notamment des **règles budgétaires assouplies** offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de faculté donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Autre évolution : **une présentation des budgets par nature**, présentés par chapitres et articles budgétaires, avec une annexe qui précisera le budget par fonctions (services généraux, aménagement des territoires et habitat, action économique, environnement, etc...).

L'activité des services financiers de la CCLNG au deuxième semestre de l'année 2023 a été largement consacrée à la préparation administrative et à l'accompagnement des services opérationnels pour ce changement de nomenclature.

05 RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (au 31/12/2023)



EFFECTIF TOTAL

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de la CCLNG est de **78** agents (postes permanents et non permanents).

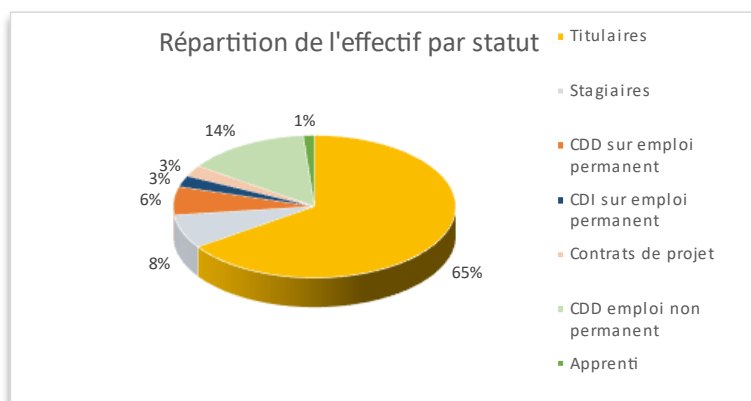
Chiffres clés

- 51** agents titulaires
- 6** agents stagiaires FPT
- 5** agents CDD emploi permanents
- 2** agents CDI emploi permanent
- 2** contrats de projet
- 11** agents en CDD emploi non permanent
- 1** apprenti

Dont **5** agents reconnus travailleurs handicapés :
3 sur des postes permanents
5 sur des postes non permanents

Avec :
13 agents en disponibilité (2 Catégorie A, 1 Catégorie B, et 10 Catégorie C) – 11 pour convenance personnelle – 2 pour raison de santé

14 agents exercent leur activité en télétravail une à 2 journées par semaine

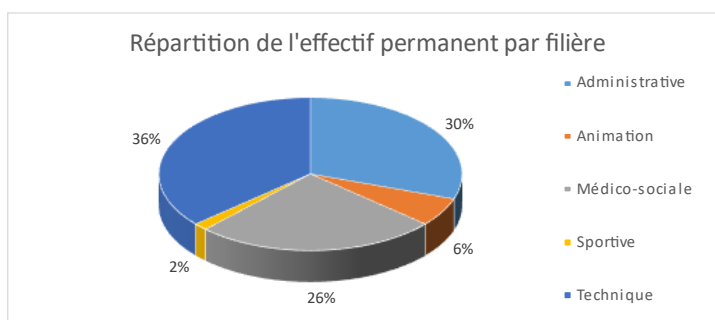


POSTES EMPLOIS PERMANENTS

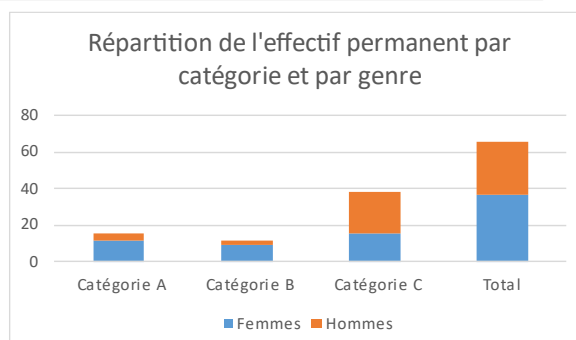
Au 31 décembre 2023, **66** agents étaient sur emplois permanents.

Chiffres clés

- 20** agents sur la filière administrative
- 4** agents sur la filière animation
- 17** agents sur la filière médico-sociale
- 1** agent sur la filière sportive
- 24** agents sur la filière technique



- 16** agents de catégorie A (12 femmes, 4 hommes)
- 12** agents de catégorie B (9 femmes, 3 hommes)
- 38** agents de catégorie C (16 femmes, 22 hommes)

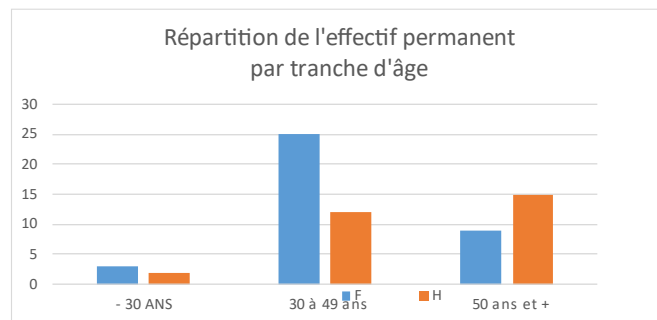


L'âge moyen de l'effectif permanent est de 45.5 ans

- 5** agents de moins de 30 ans (3 femmes, 2 hommes)
- 37** agents entre 30 et 49 ans (25 femmes, 12 hommes)
- 24** agents de plus de 49 ans (9 femmes, 15 hommes)

Avec :

37 femmes et **29** hommes



FORMATION DES AGENTS

Le plan de formation est établi sur la base des entretiens professionnels et des besoins formulés par les responsables de service. Ces formations sont pour la plupart organisées avec le CNFPT.

15 agents ont bénéficié d'une formation en 2023, ce qui représente **53,5** jours de formation.

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL PERMANENT

Chiffres clés

- 11** arrivées dont **6** agents sur emploi permanent, **2** Contrats de projet, **2** CDD de Droit Public, **1** mutation
- 9** départs dont **2** démissions, **1** fin de période de stage, **4** mutations, **2** retraites
- 2** disponibilités dont **1** pour convenance personnelle, **1** pour raison de santé

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a modifié l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en créant une instance unique pour le dialogue social, nommée le Comité Social Territorial (CST).

Cette nouvelle instance constitue la fusion de deux instances consultatives qu'étaient le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les membres du CST se sont réunis à 3 reprises en 2023. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Suivi du Plan de formation
- Rapport social unique,
- Recrutement d'un apprenti au sein du service technique,
- Evolution du Règlement d'organisation et de gestion du temps de travail des agents de la CCLNG,
- Dispositif de protection sociale des agents,
- Nomination d'un assistant prévention,
- Analyse des Risques Psychosociaux,
- Suivi du registre de santé et sécurité au travail, du registre des dangers graves et imminents, et des accidents du travail.

En 2023, aucun signalement n'a été formulé sur le registre de santé et sécurité au travail ou registre des dangers graves et imminents. 7 accidents du travail (dont 2 sans arrêt) sont recensés. Des mesures préventives et correctives ont été mises en place lorsque nécessaire.

DISPOSITIF DE PREVOYANCE

La CCLNG met en place un dispositif de protection sociale du personnel pour le risque Prévoyance par le versement d'une participation financière de 7€ par mois aux agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé. La participation annuelle s'élève à 1330 € en 2023.

BONS CADEAUX - PERSONNEL RETRAITE

En 2023, la collectivité a souhaité formaliser l'aide sociale de la CCLNG par l'attribution de chèques cadeaux multi-enseignes en faveur des agents faisant valoir leur droit au départ à la retraite, d'un montant de 100€. Tous les agents partant à la retraite sont concernés, titulaires et contractuels, CDI ou CDD, quelque soit leur ancienneté.

REGIME INDEMNITAIRE

Afin de mettre complètement en conformité le dispositif de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Emploi et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP), la CCLNG a modifié certaines de ses dispositions en 2023 : application à tous les agents contractuels de droit public relevant du Code Général de la Fonction Publique dès le premier jour de fonction, maintien du régime indemnitaire en cas de sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions.

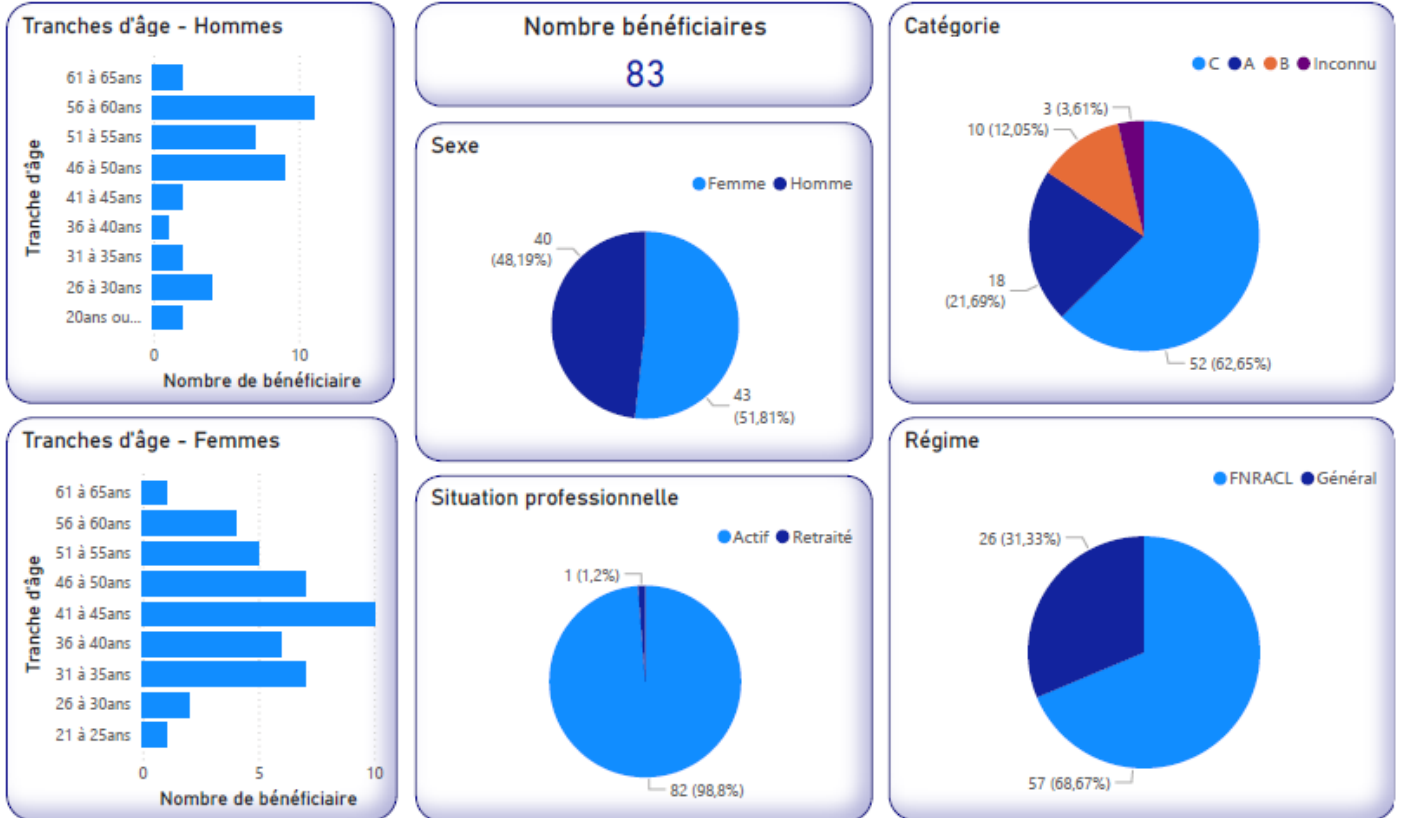
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Afin de mettre complètement en conformité l'organisation du temps de travail de ses services, la CCLNG a modifié certaines dispositions du règlement du temps de travail, en 2023 : périodes entrant dans le champ du temps de travail effectif, congés non pris au terme d'un contrat de travail ou à l'occasion d'une démission, modalités de consommation des jours de RTT lors des fermetures de service, situations d'absence du service qui engendrent une réduction des droits à l'acquisition annuelle de jours de RTT, devenir des jours de RTT en cas de départ de l'agent, modalités de don de jours de repos, notamment par l'élargissement aux parents d'un enfant qui décède avant l'âge de vingt-cinq ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge, modalités des autorisations spéciales d'absence pour événement familial, notamment lors du décès d'un fils, d'une fille de l'agent ou de son conjoint, modalités de la pause méridienne du personnel administratif.



ADHÉSION AU CNAS

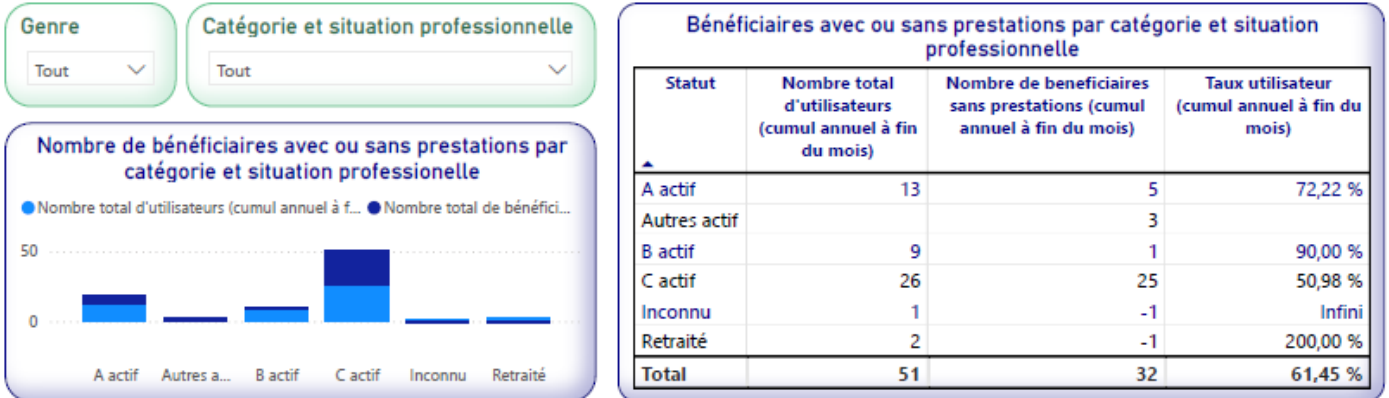
Statistiques des bénéficiaires



Bilan annuel des prestations

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre prestations	Montant prestations	Tous les avantages	Montant indirect	Montant URSSAF CSG	Total montants
AIDES	42	111	8 474,00 €		48,84 €	536,26 €	9 059,10 €
BILLETTERIE	35	143	1 562,75 €	1 100,41 €	37,18 €		2 700,34 €
CHEQUE BONIFIE	3	3	229,00 €	0,00 €	5,47 €		234,47 €
PECV	9	9	970,00 €		113,76 €		1 083,76 €
RENSEIGNEMENT JURIDIQUE	1	1	6,13 €			1,32 €	7,45 €
VOYAGISTE	3	3	196,91 €	147,11 €			344,02 €
Total	51	270	11 438,79 €	1 247,52 €	205,25 €	537,58 €	13 429,14 €

Statistiques par genre, catégorie et situation professionnelle



Répartition * des prestations par genre, catégorie et situation professionnelle

** Ce tableau peut être utilisé afin de produire votre Rapport Social Unique (RSU)*

Catégorie et situation professionnelle Genre Prestations	Femme			A actif Homme			Nombre d'utilisateurs	Total Nomb presta
	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant total	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant total		
<input type="checkbox"/> AIDES	7	21	991,06 €	4	10	384,44 €	11	
<input type="checkbox"/> BILLETTERIE	8	32	731,28 €	3	5	109,46 €	11	
<input type="checkbox"/> CHEQUE BONIFIE	1	1	31,33 €				1	
<input type="checkbox"/> PECV				1	1	112,64 €	1	
<input type="checkbox"/> RENSEIGNEMENT JURIDIQUE								
Total	9	55	1 963,75 €	4	16	606,54 €	13	

06 COMMUNICATION

MAGAZINES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes a publié **2** magazines communautaires (Le Mag') en 2023.

Le MAG de juin

Le dossier de ce numéro était consacré à la mobilité sur le territoire Latitude Nord Gironde, afin de permettre des déplacements faciles pour toute activité de travail, de loisir et autres, tout en promouvant des solutions durables et complémentaires.

Le MAG de décembre

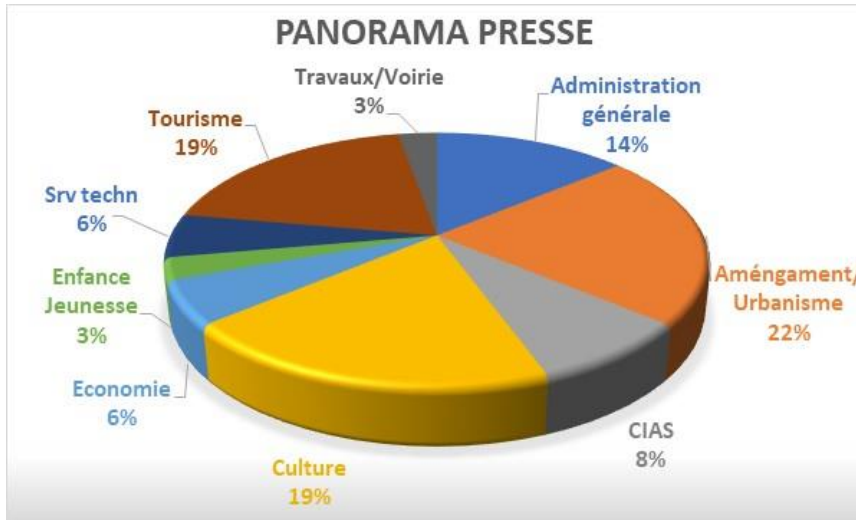
Le dossier spécial de ce magazine a porté sur la nouvelle épicerie solidaire de Saint-Yzan-de-Soudiac (E2S), créée pour lutter contre la précarité alimentaire, en permettant à ceux qui en ont besoin d'accéder à une alimentation de qualité et suffisante.

À la fin de chaque numéro, un espace d'expression libre est également ouvert aux délégués communautaires.



PANORAMA PRESSE

36 articles recensés en 2023 sur les journaux locaux Sud-Ouest et Haute Gironde.



HAUTE Gironde

SUD OUEST

SITE INTERNET

Chiffres clés

4400 visiteurs uniques (utilisateurs) ont visité le site internet de la CCLNG

PANNEAUX NUMERIQUES

Répartition des diffusions

ORIGINE DE LA DEMANDE					
ASSOS AIDEES CCLNG/CIAS	NB DIFF	COMMUNES (+assos non aidées)	NB DIFF	SERVICES CCLNG	NB DIFF
		CAVIGNAC	2	Enfance jeunesse	3
L'imaginarium	12	CEZAC	4	CIAC	3
		CIVRAC	1	OT	11
		CUBNEZAIS		Aménagement	2
		DONNEZAC	12	Développement éco	1
		LARUSCADE	17		
		MARCENNAIS			
		MARSAS			
		ST MARIENS	6		
		ST SAVIN	2		
		ST VIVIEN			
		ST YZAN	1		
TOTAL	12	TOTAL	45	TOTAL	20

NOMBRE DE PARUTIONS	
MOIS	NOMBRE
JANVIER	1
FÉVRIER	1
MARS	2
AVRIL	2
MAI	2
JUIN	7
JUILLET	8
AOÛT	8
SEPTEMBRE	7
OCTOBRE	5
NOVEMBRE	5

07 PROJETS ET SERVICES

EN 2023 LA CDC L'A FAIT ...

1

**La mobilité – Contrat opérationnel :
Plan vélo, Etude gare, Transport à
la demande**

2

**L'atelier technique de Saint-
Savin**

3

**L'Épicerie Sociale et Solidaire
(E2S)**

1

Focus sur

La mobilité – Contrat opérationnel : Plan vélo, Etude, gare, Transport à la demande

Depuis 2021, la CCLNG s'est engagée à améliorer sa politique en faveur de la mobilité à travers plusieurs partenariats et études. Bien qu'elle ne détienne pas la compétence en matière d'organisation des mobilités (compétence régionale), la collectivité, à la demande des élus, a entrepris de nombreuses démarches afin de faire face aux enjeux environnementaux actuels et d'encourager les déplacements doux au sein des enveloppes urbaines. C'est ainsi qu'en 2023, elle a entériné le Contrat Opérationnel de Mobilité en Haute-Gironde (COM), a avancé sur son Plan Vélo et a produit de nombreuses études sur le transport à la demande (TAD), le co-voiturage dynamique, le pôle gare de Saint-Yzan-de-Soudiac et le car express Blaye-Bordeaux.

Les avancées du Contrat Opérationnel de Mobilités

Dans le cadre de la LOM de 2019, il est prévu que soient élaborés des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) au sein de chaque bassin de mobilité. En Haute-Gironde, la Fabrique des mobilités, une instance informelle d'échanges entre les quatre EPCI qui la compose, a été précurseur en se portant volontaire pour être l'un des premiers COM de Nouvelle-Aquitaine. Le COM vient encadrer et affirmer la volonté de la CCLNG, la Communauté de Communes du Blayais, la Communauté de Communes de l'Estuaire et le Grand Cubzaguais, d'harmoniser les services de mobilités sur la Haute-Gironde.

Ainsi, en avril 2023, le COM de Haute-Gironde a fait l'objet d'un avis favorable en Conseil communautaire de la CCLNG. Il sera signé entre les quatre Communautés de communes de Haute-Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat de Transport Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), le Département de la Gironde et la SNCF début 2024.

Ce contrat identifie le rôle de chaque partie prenante et définit les actions à engager sur le territoire de la Haute-Gironde pour les 6 ans à venir :

Action n°1 : Développer un Transport A Domicile (TAD) à l'échelle de la Haute-Gironde

Action n°2 : Expérimenter l'autopartage

Action n°3 : Expérimenter les lignes de covoiturage dynamiques

Action n°4 : Améliorer la liaison entre la gare de Saint-André et la ZA Parc d'Aquitaine

Action n°5 : Développer une politique commune en faveur des modes actifs

Action n°6 : Aménager les pôles routiers d'intermodalité

Action n°7 : Favoriser l'intermodalité aux pôles d'échanges ferroviaires

Action n°8 : Etudier des solutions pour mieux relier la CC de l'Estuaire

Action n°9 : Développer l'axe ferroviaire Blaye – Saint-Mariens

Il prévoit en outre les modalités de mise en œuvre de ces actions, ses porteurs et les moyens financiers alloués (dont participation régionale). Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine octroie une subvention annuelle maximale de 4€/habitant pour la mise en œuvre des actions du COM (dont une partie couvre le déficit d'exploitation du Transport à la Demande).

Au cours de l'année 2023, deux actions ont bien avancé. Il s'agit, en premier lieu, de celle relative au développement du TAD à l'échelle de la Haute-Gironde. Une étude conduite par Tecurbis a été engagée sur la mutualisation et l'harmonisation du TAD au niveau des quatre communautés de communes. Le cabinet a pu dresser un certain nombre de scénarii prospectifs sur l'évolution du dispositif (unification de la tarification au sein d'un périmètre Haute-Gironde, harmonisation des règles de fonctionnement et d'usage, etc.). Les conclusions de cette étude sont prévues pour 2024.

En second lieu, il s'agit de l'action relative à l'expérimentation de lignes de covoiturage dynamique, c'est-à-dire des lignes de covoiturage en quasi temps réel. L'étude du bureau d'études ECOV a mis en lumière l'intérêt de les mettre en place et le potentiel de trois corridors : Saint-Ciers > Blaye, Saint-Ciers – Saint-Savin > Saint-Mariens, Blaye – Saint-Savin > Saint-Mariens, et enfin Bourg – Pugnac – Saint-Civrac-de-Blaye – Saint-Savin.

De plus, une réflexion est en cours sur l'expérimentation de l'autopartage ainsi que sur le développement de l'ancienne ligne ferroviaire Blaye – Saint-Mariens avec une proposition de SNCF Innovation par la mise en place de « trains légers innovants » avec l'appui du Ferrocampus de Saintes.

En parallèle du COM, Nouvelle-Aquitaine Mobilités est allée plus loin dans la modélisation des services de transport avec une approche infrarégionale. Elle a notamment créé la **Commission locale des mobilités de Gironde** à laquelle la CCLNG a participé. Elle a organisé plusieurs ateliers en 2023, sur le car express avec la ligne Blaye - Bordeaux, la plateforme de covoiturage « Covoit Modalis », et la caractérisation des hubs de mobilités, c'est-à-dire la création d'une typologie des points de connexion multimodaux.

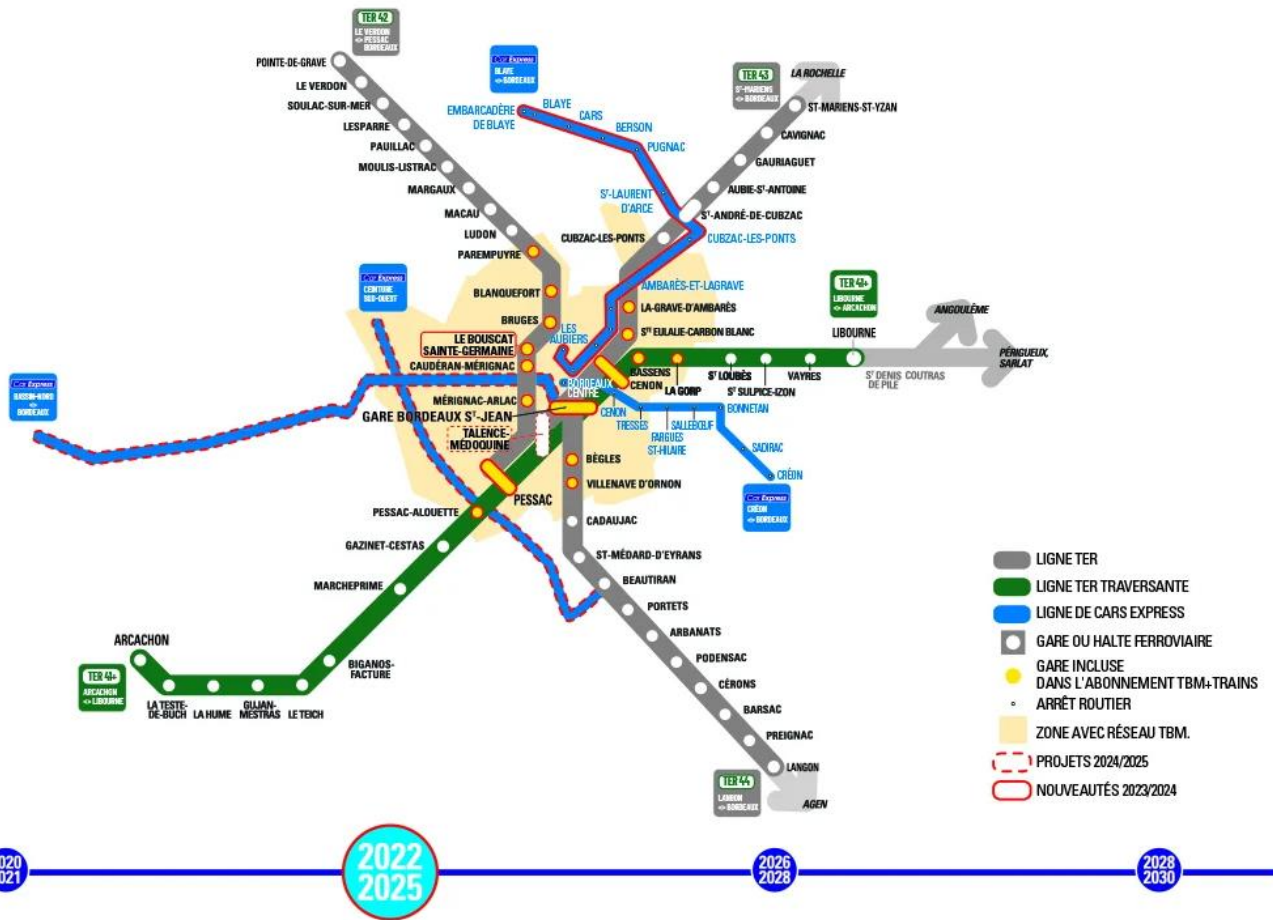
Les actions autour du RER métropolitain

Dans le cadre de l'arrivée du **RER métropolitain**, plusieurs concertations ont été réalisées avec la Région Nouvelle-Aquitaine et NAM sur les lignes TER 41, 42, 43 et 44.

Dans le même temps, pour se préparer aux nouveaux flux de voyageurs, la collectivité a candidaté auprès de l'ANCT pour bénéficier d'un accompagnement sur l'aménagement urbain du pôle gare et du quartier de gare de Saint-Yzan-de-Soudiac à travers une étude conduite par la SCET et Respublica pour la concertation. Sur la halte ferroviaire de Cagnac, une quantification des flux de déplacement et des besoins en stationnement sera effectuée.

Cette étude urbaine vise à anticiper les effets de la mise en place du RER Métropolitain et à prévoir des capacités de stationnement, de rabattement par des modes de déplacement alternatifs à la voiture, des commerces et des services, des logements, des espaces verts ou encore des équipements publics. Elle concerne également la halte TER de Cagnac, plus spécifiquement sur le volet de l'impact des flux de déplacements et du besoin en stationnements. En effet, il est attendu jusqu'à une multiplication par 10 des montées/descentes quotidiennes au sein des gares ferroviaires du territoire de la CCLNG.

Les conclusions et les orientations d'aménagement de cette étude pourront être intégrées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.



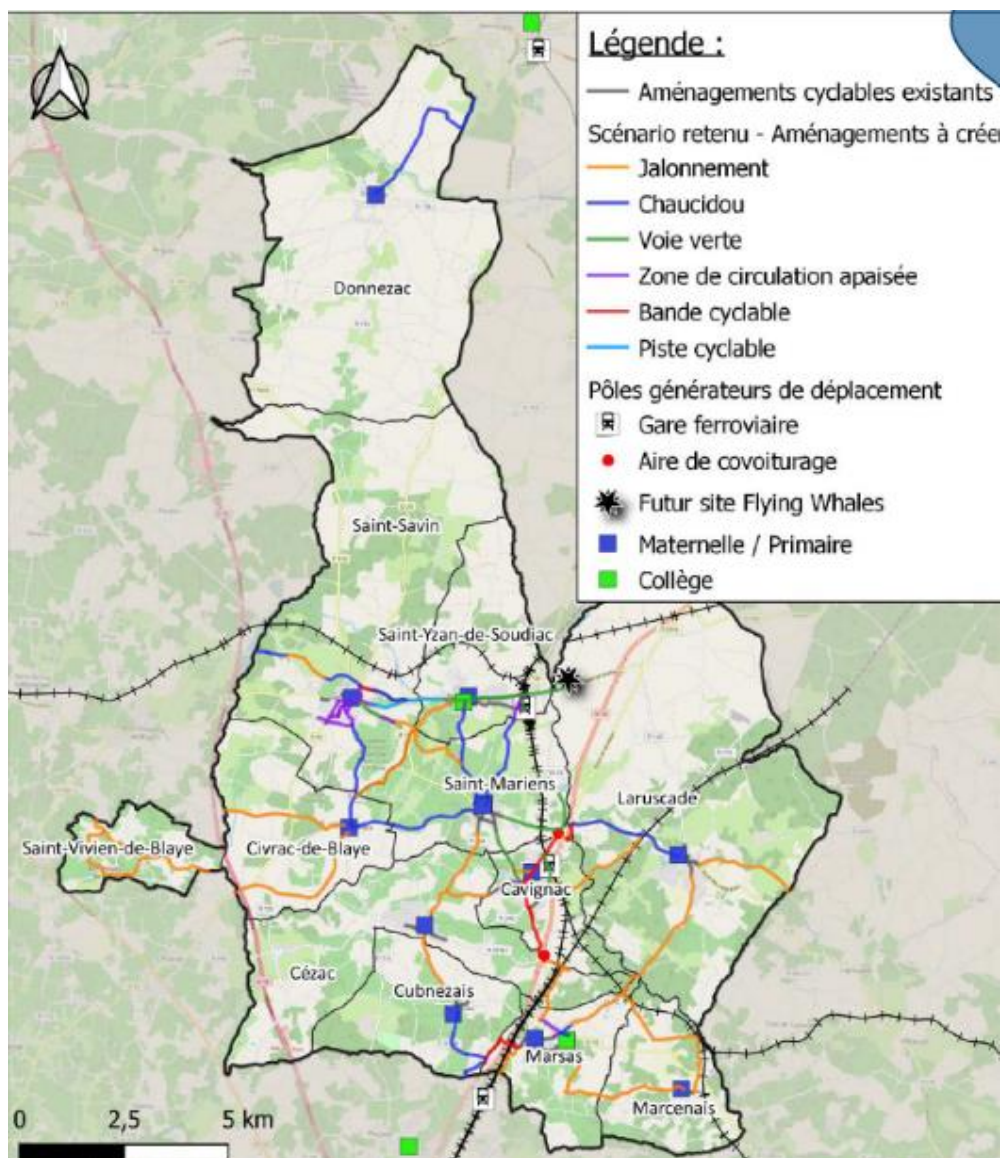
Plan Vélo

En 2021, la CCLNG a été lauréate de l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME, dans le but d'élaborer un **Schéma Directeur Vélo (ou Plan vélo)**. Grâce au soutien financier et à la participation de l'ADEME, 20 000 € de subventions ont été mobilisés pour conduire l'étude du Plan Vélo. En 2022, la CCLNG a retenu le cabinet d'études AjBD pour sa réalisation. Il a permis de définir un scénario, un plan pluriannuel d'investissements, ainsi qu'un plan de communication. AiBD a proposé, au regard du diagnostic du territoire, plusieurs scénarios basés sur le nombre de kilomètres à aménager et sur la faisabilité de ces aménagements. En 2023, les communes ont retenu un scénario aboutissant à terme à une augmentation de 93 kms d'itinéraires cyclables répartis comme suit :

- 48 kilomètres de jalonnement,
- 7 kilomètres de zones de circulation apaisée,
- 23 kilomètres de chaussées à voie centrale banalisées (chaucidou),
- 6 kilomètres de bandes cyclables,
- 2 kilomètres de pistes cyclables,
- Et enfin, 8 kilomètres de voie verte.

Décliné en trois phases opérationnelles, le schéma vélo priorise l'aménagement de la dorsale Nord-Sud du territoire (D250 entre Saint-Savin et la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac, la D115 de Saint-Savin à Civrac-de-Blaye, la rue du Collège et la D135 de Saint-Yzan-de-Soudiac à Saint-Mariens, ainsi que la

D142 de Laruscade à Marsas) et la desserte des principaux pôles générateurs de mobilité (établissements scolaires, gares ferroviaires, services et zones commerciales). A terme, il prévoit la connexion de l'ensemble des communes entre elles et avec les intercommunalités limitrophes (G3C, CCB et Communauté de communes de la Haute-Saintonge). Le Plan Vélo dont le budget est estimé à 5,8 millions d'euros sur une durée de 10 ans, sera réalisé à partir de janvier 2024, par les communes. Il sera adopté en janvier 2024.



2

Focus sur

L'atelier technique de Saint-Savin

En 2018, la CCLNG a initié une mutualisation de ses services techniques entre ceux d'une partie de ses communes « membres ». A ce jour, cette mutualisation concerne la CCLNG et 8 communes de son territoire et a été formalisée par la création d'un "service technique commun" (STC).

De cette mutualisation a découlé, une mise en commun des moyens humains et matériels présents jusqu'alors, dans les communes et la CCLNG ; tous ces moyens ont été transférés à cette dernière, qui en assume la pleine et entière gestion en lieu et place des communes.

Pour son fonctionnement, le STC occupe les anciens bâtiments techniques communaux, dont celui de Saint-Savin.

A ce jour, 12 agents (sur 27 au total) y sont basés, ceux-ci en accueillant 7 auparavant.

Avant travaux, ce bâtiment souffrait de plusieurs problématiques que la CCLNG a souhaité résorber, notamment pour améliorer les conditions de travail des agents. :

- Mise en conformité des locaux dédiés au personnel (salle de repos / tisanerie, vestiaires et sanitaires) qui se révélaient inadaptés et insuffisants en l'état.
- Exiguïté des locaux pour le stockage de matériel et le stationnement des véhicules et engins, ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail (ex : mécanique) ;
- Rénovation énergétique des locaux chauffés.



3

Focus sur

L'Épicerie Sociale et Solidaire (E2S)

Le 19 septembre 2023 et après de longs mois de concertation, de réflexion et de travail, l'épicerie sociale et solidaire a officiellement été inaugurée. Elle a ouvert ses portes au public dès le lendemain, prenant le relais progressif de la distribution des colis alimentaires.



Quels sont les partenaires fournisseurs de l'épicerie ?



Le fonctionnement au quotidien

L'Épicerie est ouverte au public les mercredi, jeudi et vendredi de 13h00 à 18h00.

Une **équipe de bénévoles** est investie chaque semaine à l'épicerie. Leurs missions sont diverses : aller récupérer les denrées, les trier et les mettre en rayon. Ils sont également présents, en fonction de leurs disponibilités, sur des temps d'ouverture de l'Épicerie afin d'accueillir et de renseigner certains adhérents.

Environ 7 bénévoles qui étaient déjà présents pour la distribution des colis alimentaires, qui ont poursuivi leur investissement à l'épicerie aux côtés de nouveaux volontaires qui ont rejoint l'équipe.

La présence des bénévoles est essentielle, tant dans le fonctionnement quotidien de l'épicerie que dans le lien et les échanges qu'ils peuvent avoir avec les bénéficiaires.

Les **services techniques de la CCLNG** sont également sollicités dans le fonctionnement de l'Épicerie : un chauffeur est mobilisé deux matinées par semaine pour se rendre à la Banque Alimentaire de Bordeaux, ou dans les supermarchés partenaires, afin de récupérer les denrées.

Personnel du CIAS : une chargée d'accueil social est présente 2 journées par semaine ainsi qu'une coordinatrice de parcours à 80%.

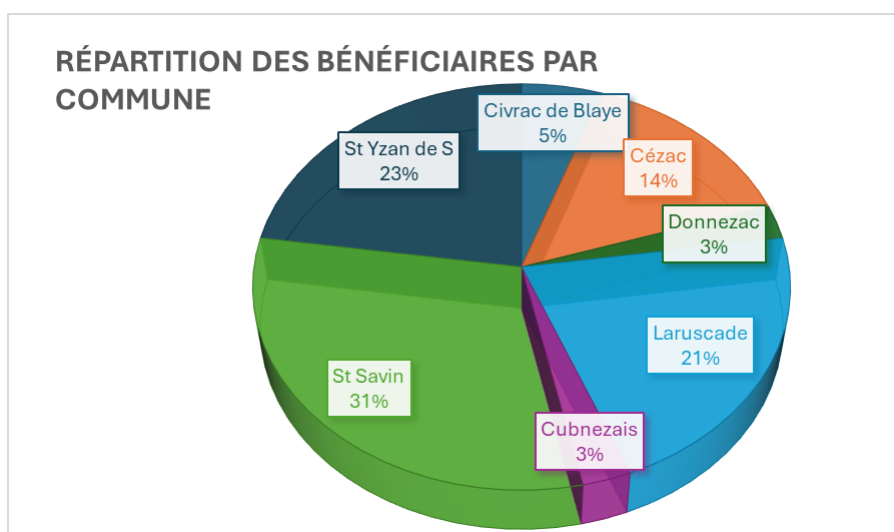
Le public

L'Épicerie sociale et solidaire est ouverte à tous. Les adhérents bénéficiaires, sous conditions de ressources, doivent résider sur le territoire Latitude Nord Gironde.

Sur ce premier trimestre d'ouverture, l'épicerie a accueilli **89 foyers bénéficiaires**, et environ **27 adhérents solidaires** ont réalisé au moins un achat à l'épicerie.

Sur cette fin d'année 2023, on compte 747 passages en caisse.

Au démarrage de son activité, les adhérents bénéficiaires venaient principalement des communes de Saint-Yzan-de-Soudiac, Saint Savin et Laruscade.



9 ateliers solidaires ont pu être proposés sur cette première période. Des ateliers de cuisine, et diverses animations en lien avec le calendrier, se sont tenues : notamment arbre de Noël, et atelier Halloween aimé par une productrice qui fournit également l'épicerie.

L'année 2024 s'est poursuivie avec la même ligne conductrice. Des bénévoles investis et présents régulièrement, des producteurs répondant aux demandes d'approvisionnements de manière réactive, des propositions d'ateliers tentant de répondre aux besoins des bénéficiaires.



La petite note amère

L'épicerie et son environnement ont été victimes à deux reprises de jets de cailloux, des déchets ont été laissés autour de l'épicerie et plus récemment, les piquets installés auprès des arbres ont été brisés et laissés sur place.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FONDS DE CONCOURS

La CCLNG a décidé en fin d'année 2020 sa mise en place sur une période de 3 ans (2021-2023) à destination des 12 communes avec une part fixe de 120 000 € et une part variable complémentaire de 50 000 € déterminée selon 3 critères (le potentiel financier, l'effort fiscal, l'adhésion aux services communs (ADS, Service Technique Commun) et participation aux transferts de compétences volontaires (équipements sportifs d'intérêt communautaire).

Ces montants sont destinés à financer exclusivement les projets d'investissement des communes dans les domaines suivants : travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de cheminements pédestres et cyclables, aménagement des centres bourgs et espaces publics intégrés, les équipements propriétés des communes et les espaces publics communaux.

Un règlement et cahier des charges ont été établis de façon à fixer le cadre d'intervention de la CCLNG.

Pour 2023, les communes de Cubnezais (extension du parking de l'école), Saint-Mariens (extension du cimetière), Civrac-de-Blaye (réhabilitation et extension de l'école), Saint-Savin (création d'un parking rue des Vignes), ont obtenu un fonds de concours pour un montant total de 38 597 €.

MUTUALISATION DE SERVICES

Mise à disposition d'un technicien qualifié, à temps partiel (3 jours par semaine), encadrée techniquement, dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat Gironde Numérique. Cette mutualisation permet aux communes et à la CCLNG de se doter de compétences auxquelles elles n'auraient pu prétendre individuellement. Le technicien intervient sur l'ensemble du parc informatique des collectivités, y compris, pour les communes, sur celui des écoles vu les investissements menés ces dernières années par les communes dans le cadre des Ecoles Numériques.

Onze communes adhèrent à ce service dont le fonctionnement est pris intégralement en charge par la CCLNG dans une logique de mutualisation.

Le nombre annuel d'interventions s'est élevé à **452**, représentant un parc total de 142 postes informatiques sur l'ensemble des collectivités du territoire.

Les communes : 161 interventions

Cavignac **20** - Cézac **2** - Civrac-de-Blaye **9** - Cubnezais **6** - Laruscade **10** - Marcenais **16** - Marsas **4** - Saint-Mariens **8** - Saint-Savin **48** - Saint-Vivien-de-Blaye **17** - Saint-Yzan-de-Soudiac (dont la mise en Wifi de tout le groupe scolaire) **21**

La CCLNG : 281 interventions

Le CIAS : 10 interventions (dont l'installation de l'infrastructure réseau de l'Épicerie Sociale et Solidaire à Saint-Yzan-de-Soudiac

Pour la CCLNG, diverses interventions structurantes ont été menées sur les infrastructures et équipements numériques :

- Renouvellement d'une partie du parc informatique de la CCLNG ;
- Installation de l'infrastructure réseau du Pôle Enfance Jeunesse Sports à Saint-Savin ;

Dans les communes, a été étendue progressivement l'externalisation et la sécurisation des données, en lien avec les installations de serveurs de Gironde Numérique.

NOUVEAU PROGRAMME LEADER

A la suite du précédent programme (2014 – 2022) qui a soutenu près de 70 projets mobilisant 1,9 millions d'euros d'aides européennes au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), les communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde ont fait candidature commune dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des approches territoriales intégrées des fonds européens 2021 – 2027. Ce nouveau programme pour la Haute Gironde s'articule autour de quatre objectifs prioritaires :



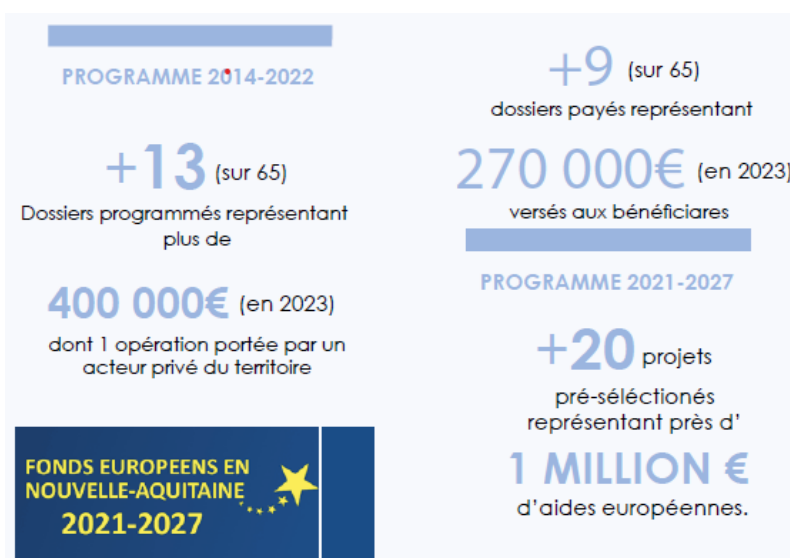
- **Objectif Prioritaire n°1 – TRANSITION** : Agir pour tendre vers un modèle de développement plus durable
- **Objectif Prioritaire n°2 – ACCUEIL DE POPULATIONS ET ATTRACTIVITE** : Adapter et développer les services qui améliorent le quotidien des habitants
- **Objectif Prioritaire n°3 – ECONOMIE DURABLE** : Développer les synergies et valoriser les ressources locales touristiques et patrimoniales pour la création d'emplois
- **Objectif Prioritaire n°4 – JEUNESSE** : Faciliter l'initiative par et/ou pour les jeunes.

Autour de ces 4 objectifs, l'enveloppe dédiée au soutien des projets locaux s'articule de la manière suivante :

- Enveloppe de 1 916 000,00 € au titre de l'objectif stratégique 5 du Fonds Européen pour le Développement Economique Régional (FEDER),
- Enveloppe de 1 370 216,00 € au titre du programme LEADER (FEADER).

Une partie de ces enveloppes est dédiée à l'animation du dispositif, c'est-à-dire la coordination avec les réseaux d'acteurs publics et privés porteurs de projets, l'orientation des demandeurs et l'accompagnement de proximité facilitant l'accès aux aides européennes.

C'est ainsi que seront menés des travaux communs avec les acteurs du territoire – publics et privés – afin d'évaluer les possibilités d'intégration de leur projet avec le plan d'actions défini par le territoire.



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DE LA HAUTE GIRONDE 2023-2025

Dans la continuité du Contrat Dynamisation et de Cohésion Territoriale signé pour la période 2020-2022 pour la Haute Gironde, la CCLNG, ainsi que les communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais, ont préparé et signé, avec la Région Nouvelle Aquitaine, un Contrat de Développement et de Transitions à l'échelle de la Haute Gironde. Ce contrat constitue l'outil de la politique contractuelle de la Région pour soutenir les projets de développement sur le territoire en lien avec les compétences régionales.

En se basant sur la feuille de route régionale NEOTERRA en faveur d'un aménagement équilibré et durable des territoires, ce contrat formalise une stratégie de développement du territoire de la Haute Gironde, donnant lieu à un plan d'actions détaillé, organisé autour de quatre enjeux prioritaires :

- **AXE 1 - TRANSITION** : Agir pour tendre vers un modèle de développement plus durable
- **AXE 2 - ACCUEIL DE POPULATIONS ET ATTRACTIVITE** : Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire par une stratégie intégrée d'offre et d'accueil autour de l'économie résidentielle et touristique
- **AXE 3 - ECONOMIE DURABLE** : Investir dans la dynamique du tissu productif et son écosystème local en faveur de l'emploi
- **AXE 4 - JEUNESSE** : Conduire une politique Jeunesse innovante

Pour la CCLNG, un certain nombre de projets seront soutenus par la Région, et principalement la création d'une zone d'activités économiques filière Dirigeables, en plus des actions collectives portées en commun avec les trois autres communautés de communes (Alimentation locale, actions collectives de proximité, déploiement d'un groupement d'employeur sur le territoire).

Au-delà des financements disponibles sur les projets portés par les acteurs du territoire, la Région Nouvelle Aquitaine participe à la mise en place d'une ingénierie locale dédiée au territoire : chargé de mission « Mobilités », chargé de mission « Alimentation Locale », équipe d'animation LEADER - FEDER.

CONTRAT DES NOUVEAUX EQUILIBRES DE COOPERATION TERRITORIALE ENTRE LE CUBZAGUAIS NORD GIRONDE ET BORDEAUX METROPOLE

En juin 2023, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place du Contrat de Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole, la CCLNG et le Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Ce contrat répond à la volonté de Bordeaux Métropole de développer et renforcer son rapprochement avec ses territoires périphériques afin de construire un engagement commun qui permette de répondre aux enjeux multiples auxquels ces territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années. Le CoNECT vise à formaliser ce partenariat organisé selon trois axes de travail déclinés en 16 actions, collaborations actives, orientations communes et coopérations concrètes :

Mobilités et accessibilité des populations :

- Développer et interconnecter les réseaux de transport ;
- Développer le covoiturage ;
- Renforcer les continuités cyclables ;
- Engager un travail partenarial et complémentaire autour de la culture et des sites culturels ;

Développement économique, touristique, durable et solidaire :

- Coordination des Opérations d'Aménagement Economique ;
- Promotion de la destination économique Cubzaguais Nord-Gironde ;
- Promotion des lieux d'innovation économique et sociale ;
- Dynamiques et stratégies commerciales dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain ;
- Coopérer entre le Cubzaguais Nord Gironde et l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Arc Rive-droite de Bordeaux Métropole ;
- Dynamiques et stratégies touristiques ;

Transition écologique et énergétique :

- Associer les Communautés de Communes du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde aux mesures de mise en place de la Zone de Faibles Emissions Mobilité (ZFE-M) ;
- Stratégie déchets 2027 ;
- Objectif neutralité carbone 2050 ;
- Rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables ;
- Gestion des risques communs ;
- Politique alimentaire et agricole ;

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2023, le service commun d'instruction des actes d'urbanisme compte 10 communes adhérentes.

Chiffres clés

1014 actes délivrés sur les 10 communes (- 6.2% par rapport à 2022)

131 (- 19.1%) certificats d'urbanisme simple (CUa)

42 (-31.1%) certificats d'urbanisme opérationnel b (CUb)

581 (+28%) déclarations préalables (DP)

254 (-35.4%) permis de construire (PC)

4 (10 en 2022) permis d'aménager (PA)

En dehors de l'instruction des dossiers, le service assure également les formalités postérieures telles que la constitution et l'envoi des dossiers de taxes au pôle fiscalité de Libourne.

Le service a accueilli une cinquantaine de personnes en 2023, pour des conseils sur des dépôts de demandes d'actes à instruire. La participation financière des communes au service commun est prélevée sur l'Attribution de Compensation 2024, sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'une instruction en 2023.

En 2023, a été conclu un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde afin d'accéder à une prestation d'expertise pour certaines demandes (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels, etc.) liées aux constructions à usage agricole, jugées complexes et soumises à interprétations.

En 2023 également, a été décidée une actualisation des tarifs du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, applicable au 1^{er} janvier 2024 afin de garantir la répartition de la charge financière entre les communes adhérentes de manière autonome et équitable de ce service commun.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis le 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 aout 2024, le gestionnaire est la société SG2A L'Hacienda dans le cadre d'un marché public.

Le coût restant à charge de la CCLNG en 2023 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Cagnac est de 49 197 €, l'Etat ayant attribué une subvention de 20 081 €.

Les usagers s'acquittent d'un droit de place au prix de 2.30 € par jour, ainsi que des fluides (eau, électricité) consommés et relevés à partir d'un système de télégestion. En 2023, a été décidée une modification des tarifs de la consommation des fluides afin d'aligner ceux-ci au droit commun.

Chiffres clés

38% des personnes ont moins de 18 ans

74% de taux d'occupation

98% des séjours durent moins de 6 mois

La CCLNG a engagé des travaux de sécurisation de l'accès du site de l'Aire d'accueil des gens du voyage d'un montant de 42 983,19 € HT, qui ont bénéficié d'une subvention 12 504 € HT. Ces travaux comprennent la mise en place d'une poutre rétractable qui régule l'entrée sur le site en évitant les occupations illicites, la sécurisation du coffret électrique en mettant une armoire blindée, et la réalisation de ralentisseurs sur la voie d'accès.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Suite à la validation, en 2017, du plan d'actions de couverture numérique du territoire pour la période 2017-2027, le syndicat Gironde Numérique, qui a la charge de cette opération sur une grande partie du Département (hors Métropole et la ville de Libourne), a procédé, en janvier 2018, à l'attribution de la délégation de Service Public (DSP), sur 25 ans, relative à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE, avec reprise du réseau ADSL déployé entre 2007 et 2010.

Des parties des communes de **Cavignac, Cézac, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac** ont pu faire l'objet d'une mise en service en 2023 permettant aux habitants de souscrire un abonnement auprès de fournisseurs d'accès.

En 2023, la CCLNG, a décidé, dans le cadre d'une enveloppe de travaux alternatifs prenant en compte des considérations paysagères, d'enfouissement, de sécurité, ou d'urbanisme, des travaux complémentaires sur les communes de Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye et Saint-Yzan-de-Soudiac pour un montant de 624 093 €.



DOCUMENTS URBANISME DES COMMUNES

Les communes qui s'étaient engagées dans une modification, révision ou élaboration de document d'urbanisme avant le 27 mars 2017, date du transfert de compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCLNG, ont confié la poursuite de l'étude à cette dernière. La CCLNG les accompagne donc les communes pour le portage administratif et technique des procédures, en laissant à ces dernières l'entière liberté dans la définition de leur projet de PLU ou carte communale.

En 2023, aucune évolution de document d'urbanisme communal n'a été engagée ou approuvée.

Le rôle de la CDC :

- Interlocuteur technique des partenaires (Syndicat de SCoT, Région, Département, services de l'Etat, Chambres consulaires, Syndicat de Transport régional, ...)
- Participation aux réunions intermédiaires (comités techniques, comités de pilotage, réunions des PPA) avec les communes, les bureaux d'études ;

- organisateur des démarches administratives (rédaction des arrêtés du Président et délibérations du conseil communautaire, publication dans les journaux d'annonces légales, mise en œuvre de la concertation, rédaction des certificats d'affichage, diffusion des comptes-rendus de réunions, organisation des enquêtes publiques, etc...);
- Information auprès de la population.

PLUI

L'élaboration du PLUi, initiée en 2019, a vocation à définir un projet d'aménagement à l'échelle de la CCLNG, au travers d'objectifs thématiques et transversaux, qui seront retranscrits par le biais d'un règlement et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'année 2022 et le premier semestre de l'année 2023 ont été marqués par une attente de clarification de la loi Climat et Résilience de 2021 et de la déclinaison locale de ses objectifs. En effet, cette loi prévoit une division par deux du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente, puis de ne plus artificialiser aucun sol sans compensation à l'horizon 2050. Ces objectifs sont déclinés par les Régions à la maille des Schémas de Cohérence Territoriale via le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'ensemble des territoires néo-aquitains au travers d'instances de concertation. Des incertitudes autour de l'enveloppe foncière disponible pour mener à bien le PLUi ont conduit les élus à attendre des clarifications avant de définir un projet intercommunal qui ne serait pas remis en cause rapidement.

Les travaux du PLUi ont été relancés en novembre 2023 de manière soutenue, avec un objectif d'arrêt début 2025, et d'approbation à l'automne 2025.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire pour les 20 années à venir.

Le rôle du SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques supra-communales et de servir de cadre de référence aux documents d'aménagement locaux (le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Plan Climat-Air-Energie, etc.).

Le SCoT est réalisé sur le périmètre de la CCLNG et du Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

A l'instar du PLUi, le SCoT doit baser son projet d'aménagement dans une enveloppe foncière incertaine en l'état actuel des travaux du SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui a contraint son avancée depuis 2022. Les travaux du SCoT ont été relancés en juin 2023 avec un objectif d'arrêt à l'été 2024 et d'approbation à l'été 2025.

VILLAGES D'AVENIR

Dans le cadre du programme national « France Ruralités », l'Etat a mis en place le dispositif « Villages d'Avenir » afin d'accompagner techniquement des communes rurales pour tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou amenant une dynamique nouvelle dans la commune.

A ce titre, les communes de Cavignac, de Saint-Mariens, de Saint-Savin et de Saint-Yzan-de-Soudiac se sont regroupées sous la forme d'une grappe de communes pour candidater à Villages d'Avenir en octobre 2023. Cette candidature a été appuyée techniquement par la CCLNG.

La grappe de communes a été lauréate en décembre 2023 de la première vague Villages d'Avenir et va bénéficier de l'appui technique d'un chef de projet de la Préfecture de la Gironde. Le projet de ces communes s'articule autour de la création d'un maillage de déplacements doux autour des points d'arrêt du RER Métropolitain, permettant une desserte facilitée auprès des commerces et services de proximité. Il sera établi en lien avec le Plan vélo de la CCLNG et les études en cours sur le RER Métropolitain.

BIENS SANS MAITRE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, la CCLNG s'est rapprochée de la SAFER Nouvelle-Aquitaine afin d'identifier les biens sans maître de son territoire. Une mission de repérage de ces biens sans maîtres a été proposée à la CCLNG et aux communes volontaires par la SAFER.

La CCLNG prend en charge cette mission de premier niveau qui consiste à établir une requête des comptes de propriété potentiellement sans maître (propriété avec un propriétaire né avant 1920 en un lieu connu et né avant 1920 sans lieu connu et sans date de naissance connue, ainsi que les parcelles où le propriétaire est indiqué comme inconnu), une cartographie des biens potentiellement sans maître et une constitution d'un état récapitulatif de ces biens.

Cette mission pourra être complétée par une seconde qui visera à identifier les biens sans maître et la procédure à mener pour les appréhender.

En 2023, 7 communes ont souhaité s'engager dans ce repérage et ont signé une lettre de mission : Cubnezais, Cézac, Civrac-de-Blaye, Donnezac, Saint-Mariens, Saint-Vivien-de-Blaye et Saint-Yzan-de-Soudiac.

ICARE

La plateforme de rénovation énergétique de la Haute-Gironde « ICARE » accompagne gratuitement tous les particuliers dans la définition du projet de rénovation énergétique de leur habitat jusqu'à l'après-travaux, par un dispositif sans plafond de ressources, et en complémentarité avec l'OPAH en cours, en visant des rénovations énergétiques globales.

Chiffres clés

45 permanences ont été tenues sur le territoire de la Haute-Gironde avec un taux de remplissage de 86 %

441 ménages reçus, dont 18% de résidents de la CCLNG

91 % de propriétaires occupants et 6 % de bailleurs reçus

1 ménage sur 4 a un moyen de chauffage alimenté par du fioul ou du gaz

134m² est la surface moyenne des logements

La plateforme ICARE met également en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du bâtiment afin que ceux-ci se forment sur les nouvelles techniques visant l'objectif d'une maîtrise énergétique.

OPAH

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif opérationnel déployé sur les quatre Communautés de Communes de la Haute Gironde constituant une opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

Objectifs du marché de suivi-animation :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- Le développement d'une offre de logements conventionnés dans les centre-bourgs
- La mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

Chiffres clés

63 permanences ont été tenues sur le territoire de la Haute-Gironde

2^{ème} OPAH la plus performante sur le Département de la Gironde

155 dossiers déposés et 135 dossiers agréés

100% des objectifs atteints pour les propriétaires occupants et bailleurs pour l'année 2023

L'OPAH de la Haute Gironde a permis la réalisation 76 rénovations énergétiques, avec l'obtention de MaPrimeRenov', bonifiant la qualité des performances énergétiques des habitations sur son territoire.

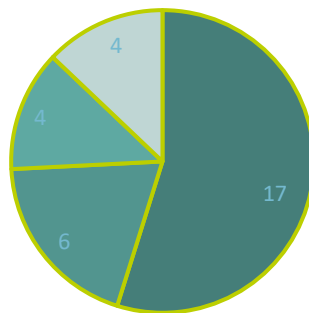
46 ménages ont également pu bénéficier d'aides pour adapter leur logement dans le cadre de MaPrimeAdapt', améliorant ainsi leur confort et favorisant le maintien à domicile.

13 dossiers de dégradation lourde ont été agréés contribuant à la réhabilitation de bâtiments anciens.

Depuis 2022, les mises en conformités d'assainissements individuels sont également éligibles dans le cadre de l'OPAH, permettant ainsi en 2023 à 11 ménages de bénéficier d'aides de l'État, des collectivités ou du Département de la Gironde.

Focus sur le territoire Latitude Nord Gironde

31 dossiers traités sur le territoire Latitude Nord Gironde



■ Rénovation énergétique ■ Adaptation de l'habitat ■ Assainissement individuel ■ Travaux mixtes ■ Sortie insalubrité

ETUDE LOGEMENTS VACANTS

En collaboration avec le Grand Cubzaguais Communauté de Communes et la Communauté de communes de l'Estuaire, la CCLNG est accompagnée par la SEGAT dans le cadre d'une étude-action. Cette étude doit permettre d'identifier les logements qui sont vacants sur le territoire de ces intercommunalités, les raisons de cette vacance et les outils pour y remédier.

En mai 2023, ont été présentés les résultats de cette étude-action.

En combinant les données des trois CDC, un total de 35 398 logements sont recensés, parmi lesquels **3 337 sont vacants**, dont **705 le sont depuis plus de 2 ans** et **667 depuis plus de 5 ans**. Le taux de vacance total pour l'ensemble des CDC est de 10.5%, avec un taux de vacants de plus de 2 ans de 4,5%.

Ces chiffres en révèlent une présence significative dans les trois CDC étudiées, avec des variations d'une intercommunalité à l'autre. Les taux élevés de vacance de plus de 2 ans soulignent la persistance du problème et la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques pour encourager la remise sur le marché de ces logements inoccupés depuis longtemps.

Sur la CCLNG, sur un total de 9 530 logements, **847 sont vacants**, dont 199 le sont depuis plus de 2 ans et 147 depuis plus de 5 ans. **Le taux de vacance total est de 9,2%**, avec un taux de vacance structurelle de 4%.

Commune	Nombre total de logements	Nombre total de logements vacants	Logements vacants privés depuis 2 ans	Logements vacants privés depuis 5 ans et +	% de vacance total	% de vacance depuis 2 ans et +
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	181	28	4	7	15,5%	6,1%
DONNEZAC	511	61	18	18	11,9%	7,0%
CAVIGNAC	1132	124	32	14	11,0%	4,1%
LARUSCADE	1196	131	33	20	11,0%	4,4%
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	1184	108	15	15	9,1%	2,5%
SAINT-MARIENS	717	64	13	11	8,9%	3,3%
SAINT-SAVIN	1537	135	33	24	8,8%	3,7%
MARCENAI	366	32	9	11	8,7%	5,5%
MARSAS	518	38	10	7	7,3%	3,3%
CIVRAC-DE-BLAYE	373	26	4	5	7,0%	2,4%
CEZAC	1089	66	20	9	6,1%	2,7%
CUBNEZAI	726	34	8	6	4,7%	1,9%
CC Latitude Nord	9530	847	199	147	9,2%	4%

PROTOCOLE DE PARTENARIAT SOCIAL, LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

Le dispositif du Protocole de partenariat social a créé une instance de coordination locale pour favoriser le partage d'informations et le traitement des situations de mal-logement. Son objectif est de recenser les situations les plus sensibles, qui intègrent d'autres aspects plus complexes que la rénovation du bâti (financiers, réglementaires, sociaux...).

Il s'agit de structurer le partenariat entre les différents acteurs médico-sociaux agissant sur le territoire pour favoriser le repérage, le signalement et le traitement de toutes les situations relevant de l'habitat indigne et du mal logement.

Depuis 2019, les partenaires du protocole de partenariat social sont :

- L'Etat au travers de sa Direction Départementale de la Mer et des Territoires- **DDTM et du PDLHI**
- La délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de Gironde- **ARS**
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Gironde- **ADIL**
- Le Conseil départemental de la Gironde - **MDSI**
- La Caisse d'Allocations Familiales- **CAF**
- La Mutualité Sociale Agricole de Gironde- **MSA**
- Le Groupement d'Intérêt Public du Fonds Solidarité Logement Gironde- **FSL**
- Les Centres Intercommunaux d'Action Social et Centres Communaux d'Action Sociale- **CIAS et les acteurs sociaux et médico-sociaux**
- Les quatre **Communautés de Communes de la Haute Gironde, Grand Cubzaguais, Blaye, Estuaire et Latitude Nord Gironde**
- L'opérateur technique **SEGAT**

La mise en place de la plateforme Histologe



En janvier 2023, le Pôle Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), a lancé une plateforme de signalement pour faciliter les repérages de situations de mal logements.

Cet outil contribue à optimiser les suivis en favorisant les échanges d'informations (commentaires internes, photos des logements, rapport des désordres relevés, compte rendu des commissions de qualification, ...) et permettant d'établir un suivi multi partenarial.

La plateforme permet également l'uniformisation des procédures LHI sur le territoire.

Relance du dispositif

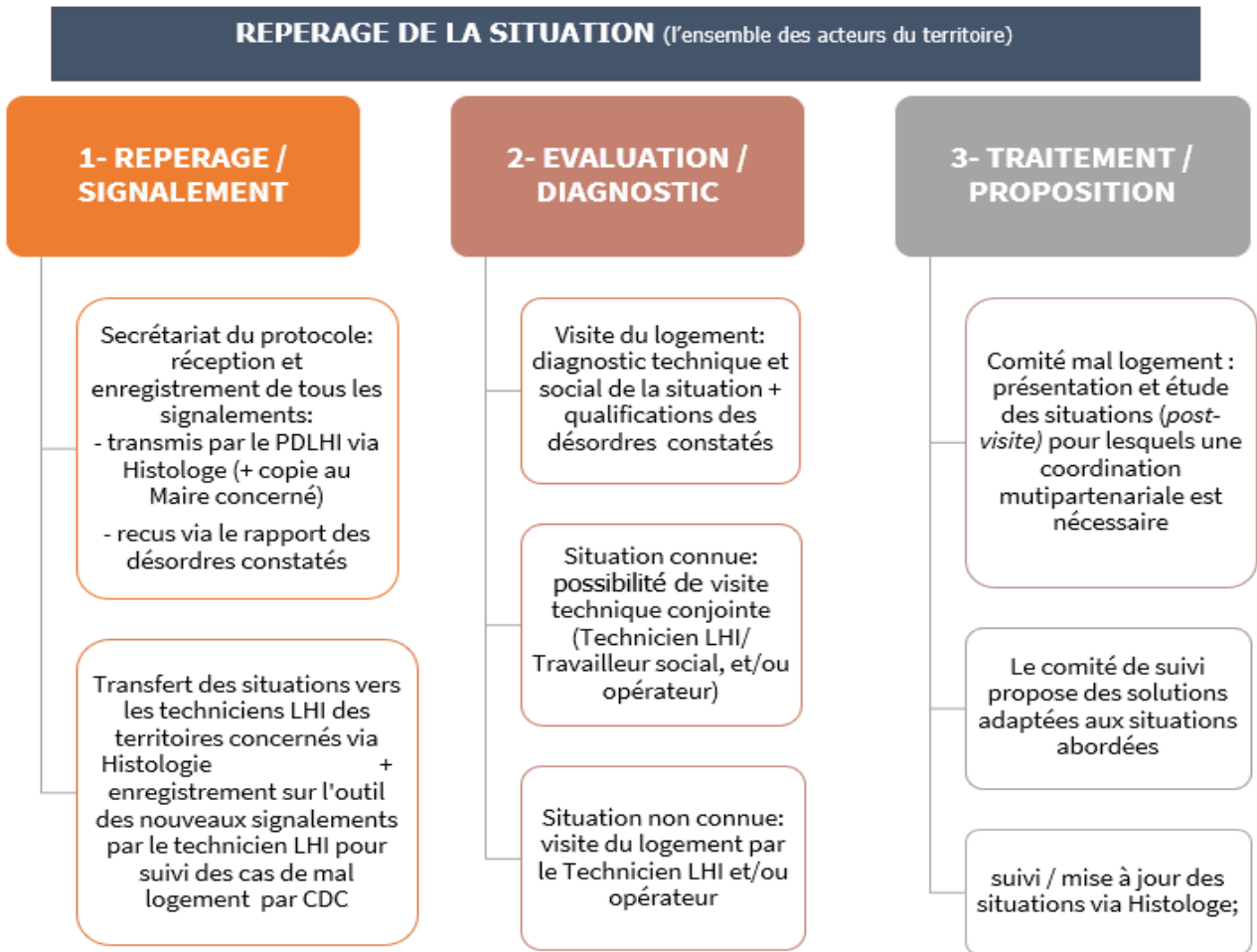
Travail collaboratif autour de la réactivation du protocole de partenariat social :

- Début 2023 : mise en pause du dispositif
- Septembre 2023 - début 2024 : organisation de groupes de travail

Travail collaboratif autour de plusieurs axes de travail :

- Identification des ménages à traiter lors des Comités de Suivi sans faire doublon à la mise en place des Commissions de Qualifications menés dans le cadre d'Histologe
- Préciser les engagements de chaque partenaire
- Déterminer les paramètres juridiques en vigueur (pouvoir de police, RSD, décrets de juillet 2023, ...)
- Permettre la mise en application commune de l'outil HISTOLOGE
- Définir une nouvelle communication auprès des structures hospitalières, médicales et professionnels de maintien à domicile pour favoriser les signalements de Mal Logement

Fonctionnement du dispositif



ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

NATURA 2000

Participation et promotion du dispositif pour les sites :

- « Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde » (Donnezac, Saint-Savin),
- « Vallée et Palus du Moron » (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin),
- « Vallées de la Saye et du Meudon » (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac)

GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), est assumée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° - la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- 8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de cette compétence, la CCLNG est concernée par trois bassins versants :

Bassin versant de la Saye, dont la gestion est assurée le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SASGL), et recouvrant 8 communes de la CCLNG (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac).

Le Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, qui fusionne les anciens Syndicats Mixtes d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL) et du Bassin Versant du Lary (SYMBAL) a été créé au 1^{er} janvier. Son nouveau périmètre intègre des communes de la CALI, de la CCLNG, et des Communautés de communes du Fronsadais, de la Haute-Saintonge, des 4B Sud Charente et de la Lavalette Tude Dronne.

Bassin Versant du Moron, dont la gestion est assurée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SMBVMB), et recouvrant 5 communes de la CCLNG (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin) ; outre l'entretien courant des berges et cours d'eau, quelques actions majeures peuvent être citées :

- Lancement d'un inventaire des zones humides avec des réunions publiques ;
- Stratégie d'intervention foncière.

Bassin Versant de la Livenne, concernant les communes de Donnezac et de Saint-Savin, sa gestion étant assurée par la Communauté de communes de l'Estuaire pour le compte des EPCI concernés, en co-maîtrise d'ouvrage. Ses actions majeures ont été :

- Lancement d'un inventaire des zones humides ;
- Identification d'un milieu tourbeux sur la commune de Donnezac à fort enjeu ;
- Lancement de l'élaboration d'un Plan pluriannuel de gestion (PPG) unique entre les territoires girondins et charentais-maritime.

CEPA(h)GES

Le Programme CEPA(h)GES, pour *Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde*, est issu du Contrat Local de Santé. Il est porté la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) en partenariat avec l'ensemble des Communautés de communes de la Haute-Gironde, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les Organisme de Défense et de Gestion. Avec l'assistance d'une chargée de mission basée à la CCE, il vise à réduire l'exposition des habitants aux pesticides et leur utilisation, via des sensibilisations auprès des élus et des actions spécifiques sur l'ensemble du territoire de la Haute-Gironde.

En 2023, la CCE a travaillé sur la sensibilisation des élus à la gestion de communes viticoles et sur le rôle des haies pour réduire la diffusion des pesticides, sur la mise en place d'une newsletter mensuelle permettant de connaître les changements de pratiques viticoles et les aides financières aux conversions, ou encore sur le plan d'arrachage sanitaire du vignoble.

Le 19 janvier 2023, s'est tenue une Rencontre sur les performances des systèmes viticoles et les scénarii pour la transition agroécologique, ainsi que sur le comportement du cuivre dans les sols viticoles.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2019, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé le « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) pour la période 2019-2023. Il vise l'émergence de projets locaux en matière d'agriculture et d'alimentation durables et fait l'objet, chaque année, d'un Appel à Projet afin de labelliser les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

A l'échelle du SCoT, soit CCLNG et Grand Cubzaguais Communauté de communes, il a été décidé de lancer un PAT et de candidater à l'appel à projet PNA 2022-2023.

Le diagnostic agricole et alimentaire initié au second semestre 2021 avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine (a-urba) a été finalisé, avec l'aide d'une stagiaire de Master 2 qui a été recrutée début 2022.

Suite au diagnostic, trois grands objectifs ont été définis :

- Améliorer la capacité alimentaire du territoire,
- Favoriser l'alimentation locale, de qualité accessible à tous
- Animer, communiquer et mettre en réseau.

Le programme d'actions a ensuite été soumis pour avis aux maires et aux acteurs concernés par la démarche avant d'être validé par le COPIL et voté en Conseil communautaire fin 2022.

Le PAT a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet du PNA 2022-2023 en décembre. Bien qu'il n'ait pas été retenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, il a été labellisé PAT de niveau 1. Par ailleurs, le PAT du Cubzaguais Nord Gironde a été repêché au niveau régional par la DRAAF qui lui octroie une subvention de 50 000 € sur la période 2023-2026.

DEMARCHE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Les Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde, ont souhaité s'associer pour coordonner les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en cours ou en émergence, à l'échelle des quatre EPCI. Une cheffe de projet a été recrutée le 2 janvier 2023 afin de mener cette coordination pour la mise en œuvre d'une Démarche Alimentaire Territoriale dont la feuille de route est établie et pilotée conjointement par les quatre EPCI.

Les frais salariaux de ce poste sont financés à hauteur de 40% par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat de Développement et de Transition. L'ingénierie fait également l'objet d'un financement complémentaire de l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER FSE+ 2021-2027 (Axe 5-5.2), qui intervient à hauteur de 60% sur l'ensemble des dépenses liées au poste (frais salariaux, frais de déplacement et coûts indirects de structure).

La compétence circuits-courts, initialement portée par le Grand Cubzaguais Communauté de communes pour les quatre EPCI de la Haute-Gironde, est intégrée dans le cadre de la Démarche Alimentaire Territoriale de Haute-Gironde dont le chef de file est la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.

Le plan d'actions et le budget prévisionnels de la Démarche Alimentaire Territoriale de Haute-Gironde ont été validés le 26 avril 2023.

Le plan d'actions est articulé en 3 axes qui reprennent ceux du PAT Cubzaguais Nord Gironde, tout en prévoyant d'adapter le contenu des actions à l'échelle Haute-Gironde :

- Améliorer la capacité alimentaire du territoire ;
- Favoriser l'alimentation locale, de qualité accessible à tous ;
- Animer, communiquer et mettre en réseau.

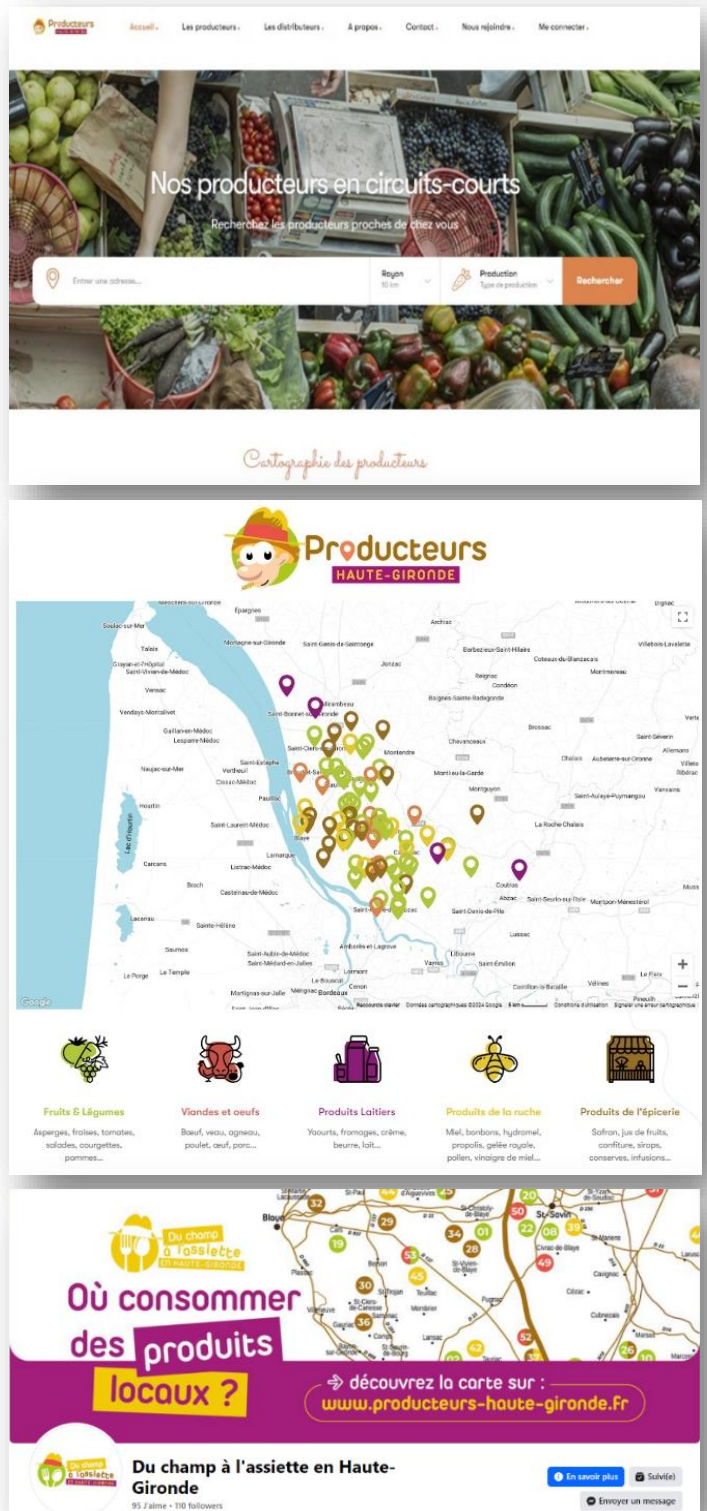
Afin de mieux cerner les besoins du territoire, des sondages ont été lancés en juin à destination des producteurs, distributeurs et associations engagées. En septembre, une enquête sur les habitudes de consommations a été diffusée auprès des habitants de Haute-Gironde et, en décembre, un sondage a été adressé aux établissements de restauration collective pour compléter le diagnostic du territoire.

Dans le but de co-construire des actions cohérentes avec tous les acteurs du territoire, 6 groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Ressource en Eau : 57 acteurs invités, 3 réunions.
- Foncier : 39 acteurs invités, 2 réunions.
- Accompagnement des porteurs de projet agricole : 40 acteurs invités, 1 réunion.
- Restauration Collective : 65 acteurs identifiés, 1 réunion.
- Gaspillage Alimentaire : 27 acteurs invités, 2 réunions.
- Alimentation Sociale et solidaire : 50 acteurs invités, 2 réunions.

Sur le volet communication, le site www.producteurs-haute-gironde.fr a été mis à jour. Il recense 76 producteurs et 33 lieux d'approvisionnement de produits locaux. Une nouvelle version papier du guide des producteurs de Haute-Gironde a été imprimée à 1000 exemplaires en avril 2023.

Deux nouveaux canaux de communications ont également été créés : la newsletter mensuelle « L'Actu agricole et alimentaire en Haute-Gironde », adressée à plus de 400 personnes, et la page Facebook « Du champ à l'assiette en Haute-Gironde ».



La Démarche Alimentaire de Haute-Gironde a été valorisée lors de la Fête de l'Asperge du Blayais (29 et 30 avril 2023) au travers de la tenue d'un stand collectif mis à disposition de producteurs locaux.

Quatre ciné-débats ont également été organisés dans le cadre du Festival Alimenterre, fin novembre.



PCAET

Le PCAET est un document de planification relatif au climat, à l'air et à l'énergie. Il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, ce qui est le cas de la CCLNG. Avec l'accompagnement du SDEEG 33, la CCLNG a donc prescrit un PCAET en juillet 2022.

Il a vocation à définir la stratégie territoriale et les actions afférentes en matière de réduction des consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de développement des capacités de stockage du carbone.

Le diagnostic du PCAET, première phase de cette étude, a été présenté en COPIL en décembre 2022. La stratégie territoriale a quant à elle été validée en COPIL en mai 2023. Depuis, élus, agents et partenaires ont travaillé sur l'élaboration du programme d'action permettant d'atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé.

L'arrêt du PCAET est prévu pour l'été 2024 et son adoption pour la fin de la même année.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CHAI 2.0

Le bilan 2023 pour l'activité du Chai 2.0 se traduit avec ses différents éléments :

La vie numérique :

78 Ateliers ont eu lieu durant l'année 2023

385 personnes ont participé à ces ateliers, soit une moyenne de 5 personnes par atelier. (+0.5 par rapport à 2022).

24 personnes ont adhéré au Chai2.0 sur cette année.

Un nouveau Cycle d'ateliers « Premiers clics » dans les bibliothèques et médiathèques du territoire s'est déroulé sans interruption. Cependant, sur cette année 2023, nous constatons une nette baisse de la participation, ces ateliers devront donc être repensés avec les bibliothécaires pour trouver une nouvelle formule et un nouveau public.

Enfin, une action pour la quinzaine du numérique (thème de l'art) a eu lieu dans 6 des bibliothèques du territoire, avec, en moyenne, 7 participants à chaque session.

La vie économique

Bureaux : Les 8 Bureaux fermés proposés à la location ont été loués de manière constante. (Le Chai 2.0 conserve un bureau flexible pour les demandes occasionnelles).

Bureau flexible : il a été réservé sur 96 créneaux (réservations externes CCLNG), soit une augmentation conséquente par rapport à l'année 2022 (+20)

Open-space : 7 personnes ont utilisé plus ou moins régulièrement ce service du Chai 2.0 sur l'année 2023, pour un total de 113.5 jours de location.

Réunions : 91 demi-journées de réunions se sont tenues au Chai 2.0, réunions « classiques » ou visio-conférences, externes ou internes à la CCLNG.

ZONES D'ACTIVITES

Sur la Zone d'Activités Les Ortigues à Cézac, le dernier permis de construire a été délivré en avril 2023. Le projet d'unité de production de savons, senteurs et épicerie s'implantera sur environ 3 500 m² de bâtis construits. Le projet est conçu pour permettre le développement à l'export de produits qui seront fabriqués et assemblés sur la Zone d'Activités.

Une entreprise est en litige avec un partenaire de son opération d'implantation, la CCLNG étant également assigné par ledit partenaire concernant l'instruction du permis de construire. Un expert est nommé et doit faire des propositions dans le cadre du référé.

La Zone d'activités du Pont de Cotet à Saint-Mariens voit sa première entreprise implantée sur le lotissement 3 s'agrandir. En effet, afin de répondre au développement de son activité et répondre à ses nouveaux marchés, l'entreprise Bulle de Linge a acquis une parcelle supplémentaire à la CCLNG (ancienne réserve incendie) pour étendre son site à Saint-Mariens.

En 2023, les élus de la CCLNG se sont questionnés sur l'aménagement d'une zone d'activités à Civrac-de-Blaye. Les préconisations du PLU, et notamment ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), permettent un aménagement relativement peu économe en foncier avec des lots de superficies importantes pour des emprises au sol assez modestes par rapport aux modes d'urbanisation actuels et à venir. Ainsi, les élus ont décidé de questionner les services de l'Etat afin de connaître les modalités d'évolution des OAP, une modification simplifiée du PLU de la commune étant susceptible de permettre une mise à jour plus actuelle du mode d'aménagement d'une future zone d'activités.

ZAE FILIERE DIRIGEABLES

Depuis 2022, la CCLNG est maître d'ouvrage du projet d'aménagement de la ZAE Filière Dirigeables à Laruscade.

A ce titre, elle a organisé une concertation préalable entre le 15 février et le 15 mars 2023. Ces 4 semaines de consultation du public ont permis de dialoguer avec les habitants du territoire à travers 6 événements dont deux réunions publiques (une d'ouverture et une de clôture), deux ateliers thématiques, un stand sur le marché de Cavignac et une intervention auprès d'une classe de 4^{ième} du collège Val de Saye à Saint Yzan de Soudiac.

A travers ces événements, la CCLNG a pu rencontrer près de 400 personnes et rédiger un bilan de concertation avec mise en place de mesures et d'actions issues des échanges avec les habitants.

En mai et juin 2023, la CCLNG a déposé les dossiers d'autorisation suivants :

- ▶ Déclaration d'Utilité Publique valant Mise en Compatibilité du PLU de Laruscade ;
- ▶ Dossier d'Autorisation Environnementale comprenant Dérogation Espèces Protégées, Etude d'impact et Loi sur l'Eau et Défrichement ;
- ▶ Dossier de demande de dérogation à l'urbanisation limitées pour lequel la CCLNG a reçu un avis favorable lors de la commission CDPENAF du 6 décembre 2023.

Une première demande de compléments a été reçue au mois de juillet 2023 de la part de la DDTM, DREAL et de OFB, sollicitant des études plus approfondies sur la caractérisation des terrains de compensation, un travail de plusieurs mois a été engagé dès septembre 2023.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa démarche d'acquisition foncière à l'amiable en obtenant des accords qui se sont traduits par la signature de compromis de vente et d'actes notariés courant 2023.

Enfin, en juin 2023, la CCLNG a retenu son maître d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE, l'objectif étant de déposer un permis d'aménager début 2024, c'est le groupement rassemblé autour du mandataire BERCAT qui a été retenu par la CAO de la CCLNG.

SERVICES TECHNIQUES /VOIRIE /ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Par une délibération du 11 avril 2018, la CCLNG s'est dotée la compétence de « Contrôle des Points d'Eau Incendie » afin que cette mission fasse l'objet d'un traitement équitable sur le territoire, dans un contexte d'incertitude quant au maintien de cette prestation effectuée gratuitement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.



La mission de contrôle est donc désormais assurée par la CCLNG, la propriété des équipements et le pouvoir de police correspondant restant de la compétence respectivement de la commune et du Maire.

Pour l'année 2023, la CCLNG, en vertu également de sa compétence de « versement des contributions au SDIS », a approuvé le versement d'une contribution de financement volontaire au budget du SDIS de la Gironde, pour un montant annuel de **18 338.63 €**, afin de permettre au service de retrouver les moyens de ses missions.

Cette contribution complémentaire comprend le contrôle des points d'eau et poteaux d'incendie implantés sur l'ensemble des communes du territoire des services du SDIS, à titre gratuit. L'ensemble des communes bénéficient donc pour leurs points d'eau incendie.

MARCHE DE VOIRIE

Maitrise d'ouvrage déléguée et maitrise d'œuvre de travaux communaux.

Chiffres clés

36 chantiers de travaux de voirie réalisés pour

7 communes pour un montant total de **1 217 936.34 € TTC**, soit **↗ 42.98 %** par rapport à 2022.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)


Chiffres clés

40 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes

67 examens de conception (neuf et réhabilitation, instructions des dossiers de demande d'installation d'un assainissement non collectif)

50 contrôles de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif

La CCLNG a également relancé la campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, notamment sur la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac (fin de la campagne ayant débuté en fin d'année 2022), Laruscade, Civrac de Blaye donnant lieu à **666** contrôles sur ces communes.

823 contrôles en 2023, soit  **621,93** % par rapport à 2022 (lié à la campagne périodique).

SERVICE TECHNIQUE COMMUN (STC)

L'année 2023 est la sixième année de fonctionnement du STC.

Celui-ci est donc composé des collectivités suivantes : Cavignac, Civrac-de-Blaye, Cézac, Cubnezais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de Soudiac et la CCLNG.

Budget total du STC en 2023 : **1 667 312 €**, dont 364 494 € de dépenses d'investissement (travaux locaux techniques à Saint-Savin + études = 298 K€ : camion polybenne (remplacement véhicule volé) = 59 K€, broyeur à herbe = 6 K€, etc.).

Le budget du STC est en **hausse de 14,91 %** par rapport à 2022.

Cette hausse est liée exclusivement aux dépenses d'investissement et notamment aux travaux d'extension et de restructuration des locaux techniques à Saint-Savin réalisés en 2023.

Pour compenser les fortes variations annuelles des dépenses d'investissements, il a été décidé un plan de lissage pluri annuel d'une durée de 3 ans, pour amortir les effets de ces variations sur les charges communales en lien avec le STC.

La répartition de l'activité du STC sur les collectivités qui le composent a été la suivante pour l'année 2023 :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| - Cavignac : 15 %, | - Marsas : 4%, |
| - Cézac : 10 %, | - Saint-Mariens : 7%, |
| - Civrac 8%, | - Saint-Savin : 20%, |
| - Cubnezais : 11%, | - Saint-Yzan : 13 % |
| - la CCLNG : 12 % | |

Les ratios ci-dessus sont notamment utilisés pour répartir les charges de fonctionnement et d'investissement du STC entre les collectivités respectives.

L'activité du STC en 2023 s'est répartie de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Bâtiment : 8%, | - Fauchage routes / pistes : 11 %, |
| - Espaces-verts / désherbage : 43 %, | - Propreté : 15 % et |
| - Voirie : 16%, | - Logistique manifestation et autres : 7% |

GESTION ET BROYAGE DES DECHETS VERTS

L'ADEME Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projets « OPREVERT » à destination des collectivités locales, associations et entreprises. Celui-ci a pour vocation de **promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts (broyats de végétaux, paillage, retour au sol, etc...)** pour permettre ainsi de limiter les impacts liés au brûlage et de profiter au mieux de cette ressource dans une **logique de proximité et d'économie circulaire**.

A travers le **Service Technique Commun** de la CCLNG, celle-ci encourage la valorisation des déchets verts produits (broyage, paillage et compostage des espaces verts) en offrant aux habitants un service de broyage de végétaux à leur domicile et limiter ainsi les apports de déchets-verts en pôle de recyclage.

En 2023, le service de broyage de végétaux a fonctionné sur les communes de Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, assuré auprès des usagers par les agents du STC en plus de leurs missions générales.

La liste des communes éligibles au service de broyage est révisée annuellement par les élus de la CCLNG avant le démarrage de la campagne de broyage à l'automne.

Service de broyage de végétaux

Chiffres clés 2023

- 42** demandes de broyage ont été déposées
- 38** réalisées (4 annulées à la demande du pétitionnaire)
- 47** heures de temps agent (hors trajet)
- 195** m3 de végétaux broyés.



TOURISME

ACTIVITE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

Chiffres clés

855 personnes renseignées

135 participants aux balades grand public et ateliers nature pour les enfants

6 918 joueurs au parcours de géocaching Terra Aventura sur Saint-Savin

1 069 € de vente à la boutique.

EVENEMENT

1er Forum intercommunal des associations

L'année 2023 marque la création du 1^{er} Forum, organisé en collaboration avec les services culture et sport.

Il a réuni 35 associations réparties en village du sport et village culture et loisirs. Cette 1^{ère} édition a attiré quelques 500 visiteurs.

De plus, ce fut l'occasion d'approfondir les liens avec les associations par la mise à jour de l'annuaire intercommunal des associations en ligne sur le site Internet de la CCLNG.



COMMUNICATION ET EDITIONS

Chiffres clés

Page Facebook (publications de l'Office de Tourisme)

40552 visiteurs (= personnes uniques ayant vu les publications)

52 publications

TAXE DE SEJOUR

La Taxe de séjour en chiffres

| **18 058 €** collectés pour l'ensemble des hébergements (- 26,6 %)

BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE

Dans le cadre du projet touristique mené en collaboration avec les communautés de communes de la Haute-Gironde, deux projets majeurs ont été menés en 2023 et financés dans le cadre du programme LEADER :

► **lancement d'une étude d'opportunité pour les sentiers de randonnée.** Le cabinet Immergis a travaillé sur des propositions de boucles pédestres, VTT et équestres pour la valorisation touristique en mode « Slow tourisme », sans tenir compte des frontières administratives de chaque collectivité, le potentiel touristique de la destination demeurant au cœur des objectifs.

► **le lancement de la création du nouveau site Internet de la destination.** L'agence IRIS a accompagné l'ensemble des 4 Offices de Tourisme pour la création du nouveau site de la destination. Cet accompagnement a également compris la formation des équipes pour gérer le site en autonomie.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Lancé en 2021, le projet de refonte des sentiers de randonnée inscrit au PDIPR a avancé dans sa phase de repérage et finalisation des propositions de boucles de randonnée pédestre, et VTT. Grâce à l'implication des associations et élus bénévoles, l'année 2023 a permis de stabiliser les différentes propositions, notamment au niveau du VTT, dont la pratique est intégrée aux propositions de nouvelles boucles.

CULTURE

SOUTIEN DES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Dans le cadre de son **dispositif d'accompagnement des acteurs et associations culturelles**, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle (CIAC), a soutenu l'action de plusieurs associations et communes dans la mise en œuvre de manifestations artistiques et culturelles ; notamment les Rendez-vous dits de la Compagnie 16 ans d'Ecart à Saint-Yzan-de-Soudiac, le MOAMO festival à Laruscade, deux concerts Scènes d'été à Cubnezais et à Laruscade, un concert musique classique à Cubnezais.

Le CIAC a également engagé un travail d'interconnaissance et de consultation avec les associations culturelles du territoire dans le cadre d'une mission d'animation de réseau d'acteurs culturels financée par le Groupe d'Action Locale Haute Gironde. Cela s'est concrétisé en 2023, par la mise en place d'un annuaire des associations et la création du Forum des Associations intercommunal.

SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Chiffres clés

170 bénéficiaires des Chèques Musique

(**400 €** par jeune s'inscrivant dans l'une des **3** écoles de musique du territoire) sur l'année 2022/2023 (156 sur l'année 2021/2022) pour un budget total de **68 000 €**.

ANIMATIONS CULTURELLES

Chiffres clés

La programmation 2023 a été une nouvelle fois très variée et marquée par de belles fréquentations : 2 concerts p'tites scènes à St Yzan de Soudiac et Donnezac, une soirée ciné plein à Cubnezais, la Nuit des Etoiles à Saint-Vivien-de-Blaye, 4 représentations de cirque en partenariat avec le Champ de Foire à Civrac de Blaye, pour un total public de **1 138** entrées.

Le réseau intercommunal des bibliothèques a mis en œuvre plusieurs projets d'action culturelle : la soirée de remise des prix du concours de nouvelles et la Quinzaine du numérique en bibliothèque. Ces deux rendez-vous ont réuni **100** personnes.

Le CIAC a organisé plusieurs expositions au sein de l'Office de Tourisme . Une exposition sur les livres objets en partenariat avec le musée de la création franche avec 2 ateliers de pratique pour les enfants. Une exposition proposée par Zinzoline « l'âme nomade des objets » et l'exposition « Précieuses Racines » de Philippe Castex et Afoulki. Ces expositions ont rassemblé **206** personnes

Durant l'été, le CIAC s'est impliqué en tant que partenaire dans l'organisation de 2 manifestations : Les « Rendez-vous dits » portés par la Compagnie 16 ans d'Ecart dont le format a évolué passant de 4 journées itinérantes à un week end sur la commune de Saint Yzan de Soudiac et le MOAMO festival porté par un collectif d'associations Ruscadiennes. Ces événements estivaux ont attiré plus de **1 573** personnes.

Les animations et manifestations artistiques et culturelles ont eu une fréquentation de **3 017** personnes en 2023.

ATELIERS NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

Deux sessions d'ateliers informatiques ont eu lieu en 2023 avec 4 ateliers hebdomadaires par bibliothèque du réseau intercommunal. 23 personnes ont été accompagnées. Des ateliers bien suivis et appréciés menés en partenariat avec le Chai 2.0. Suite aux ateliers, de nombreux participants se sont rendus régulièrement au Chai 2.0 pour approfondir les notions.

MEDIATION - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle organisation dans le portage du COTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel). En effet, à compter de janvier 2024, le dispositif sera co-porté par les deux Communautés de Communes Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde.

En 2023, le portage opérationnel a été maintenu par CLAP service culturel de la ville Saint-André-de-Cubzac et la CCLNG.

Ainsi, **6 parcours** ont été construits avec des artistes professionnels et ont concerné **293 enfants /jeunes et 30 adultes** encadrants professionnels sur le territoire LNG :

► Parcours Up !

Deux structures petite enfance du territoire ont accueilli ce parcours composé d'un atelier d'éveil musical en partenariat avec l'école de musique et des arts des Hauts de Gironde et d'une représentation du spectacle Up ! de la Compagnie Lagunarte.

► Parcours Des Pieds et des Mains

Participation de 3 classes de l'école de Saint-Mariens, avec 1 conférence introductive sur l'histoire de la danse par le CDCN La Manufacture et 4 heures d'ateliers de pratique autour de la danse pour les élèves avec la Compagnie Sylex.

Deux spectacles ont été vus par les élèves au Champ de Foire à Saint André de Cubzac : un en temps scolaire et un en temps famille

► Parcours Ecrire la nuit

Participation de 3 classes des écoles de Saint-Savin et de Cavignac (CM1 et CM2). 8 heures d'ateliers de pratique autour de la collecte de rêves, du dessin, de l'écriture, rencontre avec deux artistes du collectif Burdigalaxy et 2 spectacles vus au Champ de Foire

► Parcours La Vie Aquatique

Pour 4 classes de CP de Saint-Savin 8h d'ateliers autour de l'eau, la photographie et la création de costumes qui s'est terminé par un Bal de Nuages.

Deux spectacles vus au Champ de Foire.

► Parcours Tout un cirque

Cette année, le parcours autour du cirque a été proposé pendant les vacances d'avril lors de stage de 10 jours avec la compagnie ATMA pour une dizaine de jeunes adolescents. Une restitution a été donnée à Saint-André-de-Cubzac lors d'une circavalcade dans les rues de la ville.

► Parcours Face Caméra

2 classes de 4^{ème} du collège Val de Saye ont participé à un parcours complet de 13h d'ateliers de pratique avec 5 artistes de la Compagnie Le Mar collectif autour de la pratique du théâtre, mais aussi de l'utilisation de la vidéo et du son dans une scénographie de spectacle vivant.

Les élèves ont assisté aux représentations de Nosferatu à la Villa Monciné et de Motel du Mar Collectif au Champ de Foire et également à la projection du film Psychose en temps famille

Chiffres clés

17 000€ de subventions allouées par la DRAC

7 600€ de subventions allouées par le Département de la Gironde

1 200 € de subventions allouées par l'Iddac

RENOVATION DU MOULIN

La CCLNG a lancé le projet de rénovation du Moulin de Bellevue, les travaux prévus consistant à réaliser un ravalement intérieur et extérieur des murs en moellons afin de sauvegarder le fût, et la création d'un cheminement accessible par tous.

Un aménagement paysager a été réalisé par les services techniques de la CCLNG.

Le montant total s'est élevé à 139 570,00 € HT. La CCLNG a sollicité des aides de l'Etat (DSIL) et de l'Europe (LEADER). Les subventions attendues sur ce projet s'élèvent à 70 003,00 € HT pour le DSIL et 40 214,99 € HT dans le cadre de LEADER.

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

Chiffres clés

- 221 jours** d'ouverture
- 49** enfants accueillis
- 41 938** heures de présence
- 77%** de taux d'occupation réel
- 18** enfants ayant une tarification inférieure à 1€

Le nombre d'enfants ayant une tarification de moins de 1 € représente 37 % des accueils, traduisant une bonne intégration des familles en situation de précarité.

Le taux d'occupation de la structure a significativement augmenté en 2023, cela s'expliquant par l'augmentation des accueils occasionnels et un meilleur respect des contrats par les familles.

Depuis 2022, la bibliothèque de Cagnac propose aux enfants de la MPE des interventions une fois par mois. Une conteuse et une intervenante en Arts Plastiques viennent également une fois par mois proposer des ateliers aux enfants.

HALTE GARDERIE ITINERANTE

Chiffres clés

- 106** jours d'ouverture
- 34** enfants inscrits
- 3 462** heures de présence
- 65%** de taux d'occupation réel
- 20** enfants ayant une tarification inférieure à 1 €

Le Guichet Informations Familles a permis de mieux identifier les besoins des familles et une meilleure orientation vers la Coccinelle, faisant progresser le taux d'occupation. Cependant, le fonctionnement de la structure a été impacté par des problématiques en termes de ressources humaines. La CCLNG a ainsi été contrainte de fermer la Coccinelle pendant plusieurs mois au second semestre 2023.

Le 22 Novembre 2023, la Coccinelle était présente à Saint-Christoly à la journée des professionnels de la Semaine de la Maternelle « Viva la Maternelle », afin de présenter au public l'offre d'accueil et d'accompagnement à la parentalité existante sur le territoire.

MICRO CRECHE

Chiffres clés

- 224** jours d'ouverture
- 42** enfants inscrits
- 15 642** heures de présence
- 69 %** de taux d'occupation réel
- 22** enfants ayant une tarification inférieure à 1€

Le nombre d'enfants inscrits a évolué positivement, la micro-crèche palliant parfois la fermeture de la Halte-garderie et proposant de l'accueil occasionnel. Le taux d'occupation s'est stabilisé.

Le 28 Avril 2023, les familles de la micro-crèche ont été invitées à participer à une fête du Printemps à Cubnezais, en partenariat avec le Relais Petite Enfance. Les enfants ont pu s'exercer au jardinage en plantant des pieds de tomates.

Une fête de fin d'année en juillet 2023 sur le thème du vent a ravi les familles et les enfants de la micro-crèche.

RELAIS PETITE ENFANCE

Chiffres clés

230 jours d'ouverture

165 Assistantes Maternelles sur le territoire, dont **152** actives, et **86** qui proposent une offre d'accueil en horaires atypiques

1 355 contacts qui émanent des assistantes maternelles, **1264** contacts de la part des familles

153 ateliers d'éveil proposés aux enfants

43 Assistantes Maternelles parties en Formation Continue

Le Guichet Infos Familles (G.I.F), rattaché au Relais Petite Enfance, centralise depuis 2020 toutes les demandes d'accueil pour les moins de 3 ans, permettant ainsi de proposer aux familles l'offre la plus adaptée à leurs besoins en fonction des disponibilités des différents services de la Petite Enfance.

258 familles ont fait appel au service en 2023 afin d'être informées des modes d'accueil existants sur le territoire et ont été accompagnées dans leur recherche de solution d'accueil, collective ou individuelle.

Les activités proposées ont consisté en :

- ▶ **Ateliers d'éveil sportif** : deux sessions de 45 minutes, animées par un éducateur sportif diplômé, toutes les 2 semaines tout au long de l'année durant les périodes scolaires.
- ▶ **Ateliers lecture** en collaboration avec la Médiathèque de Saint-Mariens : 1 séance par mois.
- ▶ **Promenades découvertes** sur le site du Lac Du Moulin Blanc à Saint-Christoly-de-Blaye
- ▶ **Sortie Inter RPE à « Terre d'oiseaux »** : Balade animée et contée
- ▶ Le 28 Avril 2023, les familles de la micro-crèche ont été invitées à participer à **une fête du Printemps** à Cubnezais, en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles. Les enfants ont pu entre autres s'exercer au jardinage en plantant des pieds de tomates.
- ▶ Le 30 Juin 2023, le Relais Petite Enfance a célébré la **fin d'année à Cézac dans la ferme de Califourchon** autour d'une balade, d'activités auprès des animaux de la ferme, et un pique-nique partagé avec les Assistantes Maternelles.

Les évènements du Service Petite Enfance :

- ▶ Le 03 Juin 2023, le Service Petite Enfance a proposé sa **Journée Annuelle de la Petite Enfance**, à Laruscade, sur la thématique des petits explorateurs. 111 familles ont été recensées, dont 93 du territoire, 177 enfants accueillis, dont 77 de moins de 3 ans, 69 entre 3 et 6 ans, et 31 entre 6 et 10 ans.
- ▶ Le 19 décembre 2023, dans la Salle des Fêtes de Saint-Yzan, la compagnie « Soleil Dans la Nuit » a proposé son spectacle « **Graines d'amitié** » lors d'une **Fête de l'hiver** proposée aux enfants et aux familles accueillis dans les EAJE et chez les Assistantes maternelles du territoire.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le LAEP est un lieu de socialisation, d'écoute et de jeux pour les enfants et des membres de leur famille. Il permet d'échanger entre familles et de prendre un temps privilégié.

Cette structure est gérée par une professionnelle de la Petite Enfance, Educatrice de Jeunes Enfants, et l'accueil est réalisé également par des bénévoles spécialement formés.

Durant l'année 2023, **113** séances de 2 heures ont été proposées aux familles.

Nombre de familles différentes accueillies : **34**

Nombre d'enfants différents entre 0 et 3 ans : **38**

Nombre d'enfants différents de 4 à 6 ans : **2**

Soit **40** enfants au total

Les accueils sont programmés :

- Les lundis de 9h30 à 11h30,
- Les jeudis de 9h30 à 11h30 ainsi que de 16h à 18h.

Plusieurs Cafés des parents ont été organisés dans les locaux du LAEP en 2023 :

- Le 11 Mars 2023 : « Mon enfant maîtrise-t-il ses émotions ? ». Animé par la responsable du LAEP.
- Le 30 Septembre 2023 : Café des Papas : « Être Papa, pas à pas ». Co animé par l'Association « Les p'tits sages » et la responsable du LAEP.
- Le 02 Décembre : Café des Mamans : « Le post partum ». Co animé par Sophie DOMON, sage-femme, et la responsable du LAEP

Afin de poursuivre la communication sur cette structure, le LAEP a été présent lors du Premier Forum Intercommunal des Associations le 9 Septembre dernier, à la Journée de la Petite Enfance le 03 Juin, et à la journée des professionnels de la Semaine de la Maternelle « Viva la Maternelle » le 22 Novembre. Une campagne de communication papier a été faite sur tout le territoire afin de faire connaître ce lieu d'accueil et de trouver de nouveaux bénévoles.

Le Projet Educatif en Petite Enfance

La nouvelle réglementation en vigueur (Décret du 312 Août 2021 modifiant les articles R2324-17 à 30 du Code de la Santé Publique), prévoit que chaque Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant dispose d'un projet d'Etablissement composé de 3 parties :

- Un Projet Educatif,
- un Projet d'Accueil ou projet pédagogique,
- un Projet Social et Développement Durable.

Afin de poursuivre le travail sur la qualité d'accueil, le Service petite Enfance a, durant l'année 2023, rédigé un Projet Educatif Socle, suite à un groupe de travail préparatoire. Les élus de la Commission Enfance Jeunesse ont été invités à prendre part à ce groupe de travail. L'objectif de ce travail est, en accord avec l'orientation politique du territoire en matière d'éducation et de l'accueil du jeune enfant et de sa famille, de recenser les éléments favorisant la dimension éducative des pratiques des professionnelles. Ceux-ci doivent répondre au mieux aux enjeux pédagogiques et sociétaux actuels, et mettre en pratique les valeurs portées par la collectivité.

Ce Projet Educatif met en œuvre les dix grands principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, et précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants. Il montre comment sont évitées les ruptures et discontinuités dans la vie de

l'enfant lors de son accueil (familiarisations, transmissions, repères quotidiens, référence, objets transitionnels, etc.), et détaille les modes relationnels entre les adultes et les enfants. Il est à destination des professionnels, des familles, des stagiaires, des Assistantes Maternelles. Il est disponible dans chaque structure d'accueil.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Chiffres clés

Les centres de Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac et Marcenais ont été ouverts **101** jours et ont accueilli **564** enfants de 3 à 14 ans. Les familles ont bénéficié de **10 780** journées d'accueil pour leurs enfants soit une augmentation de 12% par rapport à 2022.

La mise en place du nouveau Portail Familles et les réservations par internet ont permis d'optimiser les places existantes pour permettre à des familles toujours plus nombreuses de bénéficier de ce service proposé par la CCLNG (+8% d'enfants accueillis).

Alors que le **cout réel d'une journée ALSH est de 50€**, les familles ont payé en moyenne **7,8 €**, soit à peine plus de 15% du cout réel (soit 3% de moins à la charge des familles par rapport à 2022). **53,5%** du cout réel restent entièrement à la charge de la CCLNG, le reste étant financé par la CAF.

FORUM JOB D'ETE ET DE L'APPRENTISSAGE

Cet évènement à destination des jeunes de toute la Haute-Gironde, s'est tenu sur la commune de Bourg sur Gironde le 1^{er} Avril 2023.

371 personnes, dont 193 Jeunes ont ainsi pu accéder à de multiples offres d'emplois saisonniers ou d'alternance, et obtenir des informations sur leur projet d'apprentissage. 22 employeurs ont tenu un stand pour proposer des offres au public. Cette forte mobilisation des entreprises a permis d'offrir 72 contrats, dont 24 contrats en apprentissage, en plus des multiples offres affichées par Pôle Emploi.

Sans surprise, la tranche d'âge des 16/18 ans a été la plus représentée (72%). Comme l'année précédente, les jeunes présents à ce forum sont majoritairement originaires de la CCLNG et du Grand Cubzaguais (55% du public jeune).

SPORTS VACANCES

Après avoir assuré les animations sportives de la CCLNG durant de nombreuses années, l'animateur sportif a fait valoir ses droits à la retraite ; un nouvel animateur sportif a pris sa suite en début d'été sur des activités appréciées des jeunes sportifs du territoire.

Chiffres clés

93 jeunes, soit 10 de plus qu'en 2022, ont participé à **7** sessions de Sports Vacances organisées durant les vacances d'Hiver (2) Printemps (1), d'Eté (3) et de la Toussaint (1).

Dans le cadre de ce dispositif porté par le Département de la Gironde, les sessions de Sports Vacances à destination des jeunes entre 10 et 15 ans sont organisées sur une durée d'une semaine et ont eu lieu au gymnase de Saint-Yzan-de-Soudiac ou de Marsas. L'objectif est de découvrir de nombreux sports. Des sorties extérieures variées ont été cette année encore proposées aux participants : trampoline, paddle, bowling ou découverte de l'Escalade ...

FORMATION BAFA

Pour la 5^{ème} année consécutive, une formation BAFA est organisée en partenariat avec la Mission Locale et les CDC de Haute Gironde. Ce dispositif a pour objectif de permettre l'obtention du BAFA aux Jeunes qui le souhaitent, soit dans le cadre d'un projet professionnel, soit pour un emploi saisonnier. Cela doit également faciliter le recrutement d'animateurs formés localement par les ALSH du territoire.



Les CEMEA sont chargés de dispenser cette formation qui s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint dans les locaux de l'ALSH de Saint-Christoly-de-Blaye. 22 jeunes, dont 6 du territoire Latitude Nord Gironde ont suivi ce stage en 2023 et ont validé leur formation théorique

Le Département en finance une part lorsqu'il s'agit de jeunes inscrits à la Mission Locale et **la CCLNG participe à hauteur de 100 € par jeune du territoire, quel que soit son statut.** La mixité des publics (solaires et demandeurs d'emplois) présente un atout qualitatif pour ce projet.

Suite aux sessions de formation des années précédentes, 67% des jeunes formés en 2021 ont validé l'intégralité du parcours et obtenu leur diplôme BAFA définitif. A ce jour, 37% des participants de la promotion 2022 ont finalisé leur parcours.

NOUVEAU BATIMENT ALSH

Suite au choix du site de Civrac de Blaye pour accueillir le futur bâtiment ALSH de la Communauté de communes, la CCLNG a fait appel à un Programmiste pour définir de manière précise l'adéquation entre les besoins des services et l'organisation des surfaces.

La mutualisation de certains espaces a fait l'objet d'une analyse fine en collaboration avec d'autres partenaires tels que la PMI, afin d'optimiser les surfaces tout en respectant les différentes réglementations.

Les premières études ont permis d'identifier les critères de fonctionnement du bâtiment :

- La priorité au service ALSH pour 200 enfants (100 maternels et 100 primaires) en respectant les exigences d'accessibilité à l'ensemble des publics concernés,
- La mutualisation des espaces ALSH maternels/services petite enfance, ainsi que des espaces ALSH primaires/service Jeunesse,
- Un bâtiment exemplaire en matière d'impact environnemental, tant dans sa construction que dans son fonctionnement
- L'intégration de la structure dans le paysage et l'esthétique de la commune.

Ce projet a été identifié par les élus de la CCLNG en tant que projet prioritaire de la CCLNG. Il est estimé à près de 6 Millions d'euros TTC.

SERVICE JEUNESSE

Conformément à la décision des élus communautaires de mettre en place une véritable politique Jeunesse sur le territoire, un poste de Responsable de Service jeunesse a été créé en 2023. Ce poste a été pourvu en Octobre après appel à candidature. Un animateur expérimenté a ainsi rejoint la CCLNG et a pris contact avec l'ensemble des partenaires Jeunesse dès sa prise de fonctions, tout particulièrement les associations.

Ces premiers mois au sein de la collectivité lui ont permis de préparer la mise en œuvre du projet politique défini par les élus ; un Accueil Jeunes, des séjours et la recherche de contacts avec les jeunes éloignés des dispositifs seront au programme de l'année suivante.

Le partenariat déjà engagé avec les collègues sert de support aux échanges entre le service Jeunesse et les collégiens, ainsi qu'à la diffusion des informations.



EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre du transfert à la CCLNG d'un certain nombre d'équipements sportifs depuis le 1^{er} juillet 2021, et de la compétence construction, entretien et extension des équipements. La CCLNG en 2023 s'est engagée dans des travaux de rénovation sur les vestiaires de Saint-Yzan et de Cézac, pour permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les sportifs, mais aussi dans une volonté d'amélioration thermique des installations et d'accueil pour les personnes handicapées. Ces travaux ont pu être engagés avec l'aide de partenaires (Département, Etat ..) pour un montant de 180 000 euros.

En 2023, les utilisateurs ont bénéficié de 19 799 heures d'utilisation, aussi bien pour les différentes associations mais aussi par les différentes écoles et collèges du territoire.

25 manifestations (kermesse, foires, brocantes, fêtes locales, Moamo festival) se sont déroulées sur le territoire de la CCLNG. Les équipements ont été occupés également la plupart des week-ends pour les rencontres liées aux différents championnats, aux compétitions départementales ou régionales.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Pour mémoire, la CTG est une convention cadre entre la CCLNG, les communes et la Caf pour garantir un soutien financier des services aux familles du territoire. La CTG définit un véritable projet social de territoire pour la CCLNG.

Après une année 2022 d'élaboration de la CTG, l'année 2023 a été la première véritable période de mise en œuvre du programme voté par les élus de la CCLNG.

3 référents, correspondant à 2 postes de Chargés de Coopération financés par la Caf, sont responsables du suivi des différentes actions du programme.

En 2023, de nombreuses actions ont été réalisées ou engagées. A titre d'exemple, les actions principales sont les suivantes :

Axe 1 : Développer une politique en faveur de la jeunesse

- Action 1 : Créer une mission de coordination et d'animation : un responsable Jeunesse a été recruté pour créer un service Jeunesse
- Action 3 : Amplifier les collaborations avec les collègues : des partenariats ont été mis en œuvre (communication, animations sportives..)
- Action 7 et 9 : Poursuivre la participation au Forum Job d'été et faire perdurer le dispositif Sports Vacances

Axe 2 : Adapter nos services aux besoins des familles

- Action 4 : Mettre en place un Portail Famille pour les inscriptions en ALSH : outil opérationnel au 1er janvier 2023
- Action 6 : Faire connaître et augmenter la fréquentation du LAEP : communications diverses sur ce service désormais bien identifié sur le territoire
- Action 7 : Pérenniser l'accueil de la Petite Enfance dans les EAJE et de la Jeunesse en ALSH
- Action 8 : Développer des projets d'habitats mixtes et sensibiliser au développement d'habitats alternatifs : lancement du projet de Maison Partagée à Donnezac.

Axe 3 : Dynamiser la vie sociale et renforcer la coopération des acteurs

- Action 3 : Initier un Forum Intercommunal des Associations : la 1ère édition du Forum intercommunal le 9 septembre 2023 a accueilli plus de 500 visiteurs
- Action 8 : Créer une convention de partenariat entre l'Espace France Services et le Département : cette convention a été signée en décembre 2023
- Axe 4 : Coordonner la Communication et ouvrir les services à la population
- Action 4 : Développer l'accompagnement des habitants vers l'autonomie dans leurs démarches numériques : le Chai 2.0 propose des ateliers pour découvrir ou approfondir le numérique
- Action 5 : Créer un poste dédié à la Communication : un recrutement a été finalisé fin 2023

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

LES SERVICES

Service intercommunal d'aide alimentaire

Chiffres clés

402 personnes (275 adultes et 127 enfants)

173 foyers concernés et **1476** colis distribués

6 tonnes de denrées lors de la Collecte nationale de la Banque Alimentaire (présence d'environ

70 bénévoles)

Portage de repas à domicile

Chiffres clés

142 bénéficiaires (dont 25 inscriptions et 11 départs)

73 inscrits réels pour **19 739** repas distribués

De 4 € à 7,50 € le coût du repas pour la personne (7,50 € pour 25% des bénéficiaires / 6 € pour 70% des bénéficiaires / 4 € pour 5% des bénéficiaires)

Téléassistance

Chiffres clés

25 bénéficiaires pour une aide annuelle de **2 980 €**

Petits travaux à domicile

Chiffres clés

0 bénéficiaire

Espace France services

Chiffres clés

1 971 personnes reçues pour des informations personnalisées, des orientations et/ou un accompagnement dans les démarches administratives sur toutes les thématiques de la vie quotidienne (pré-demande de titres d'identité ou de voyage, retraite, mobilité, budget, logement, formation, santé...). 55 % de ces accompagnements ont été réalisés sur rendez-vous, 32 % ont été effectués par téléphone et 13 % des personnes reçues sont venues spontanément.

Point Justice (Permanences d'accès au Droit)

Chiffres clés

371 personnes reçues (268 intra Latitude Nord Gironde et 103 hors territoire) sur **94** permanences réalisées

7 partenaires qui interviennent : Juriste, Avocat, Conciliateur de justice, Association d'Aide aux Victimes, Association de conseils budgétaires, Ecrivain public, Assistante sociale du Département

Transport à la demande

Chiffres clés

372 inscrits

2 854 voyages effectués dont **2 629** intra CCLNG et communes limitrophes et **225** hors territoire

Les utilisateurs du Transport à la Demande :

Chiffres clés

50% des transports sont effectués par les plus de 75 ans

Les motifs de transport :

16% des personnes l'utilisent pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un lieu de santé

21% des personnes l'utilisent pour se rendre au marché ou au supermarché

27% des personnes l'utilisent pour visiter un proche à la maison de retraite ou se rendre à l'accueil de jour

9% des personnes l'utilisent pour les loisirs

3% des personnes l'utilisent pour les démarches administratives.

Scolarisation des enfants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Soutien à la scolarisation, par la mise en relation des familles avec les établissements scolaires des communes à proximité de l'aire d'accueil de Cavignac : Cavignac, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac.

Le logement d'urgence et le logement des jeunes

- **Accueil et mise à l'abri de personnes en situation d'urgence** à la suite de violences conjugales, via un hébergement de courte durée et des orientations.

↻ **Sous-Location de 2 logements à des jeunes en insertion** via le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la Mission Locale de la Haute-Gironde.

LES PROJETS

Maison partagée à Donnezac

Projet datant de 2018 à l'origine, l'année 2023 aura été celle de la maîtrise d'œuvre : plans, chiffrages, choix des entreprises et des financements.

Livraison prévue fin 2024 et ouverture possible aux premiers colocataires en début d'année 2025.

6 logements de 21m² pouvant accueillir des couples de retraités avec salle de bains et WC privés. Des espaces communs pour cuisiner, manger, recevoir des invités, faire des activités, une terrasse extérieure... Soit une surface totale de plus de 250m² et des espaces verts à jardiner.

Dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, il a été mobilisé une aide à la vie partagée auprès du département. Ce projet reste à écrire avec les habitants pour faciliter la participation à la vie sociale et citoyenne. Il aura pour objectifs de favoriser le « vivre ensemble » et permettre de participer à la vie de la commune.

Juillet 2024 : mise hors d'eau et hors d'air. Pose des murs isolés en paille, charpente et couverture. Pose des huisseries...